T-60

La Distribution des Engrais en République du Togo

Octobre 1990

Kossi P.DAHOUI, Econométre

Centre International pour le Développement des Engrais

Institut de Recherches Agro-Economiques LEI

La Distribution des Engrais en République du Togo

Octobre 1990

Kossi P. DAHOUI, Econométre,
Mise en page et edité par Femi Pratt.
Centre International pour le
Développement des Engrais - Afrique

Centre International pour le Développement des Engrais
B.P. 4483
Lomé, Togo

Institut de Recherches Agro-Economques LEI
B.P. 29703
2502 LS's-Gravenhage Pays-Bas

Les études diverses sur le secteur des engrais

Ces études s'ajoutent à la série d'études du secteur des engrais actuellement effectuées en Afrique de l'Ouest par l'IFDC-Afrique avec l'appui du LEI et du gouvernement néerlandais. Ces rapports ne sont pas des publications proprement dites mais plutôt une série de documents riches en données et informations utiles pour les études sectorielles.

Les études diverses (LED)
Numéro 2, LED 2, 1990

Dahoui, Kossi, 1959-
La distribution des engrais en République du Togo 1990 / Kossi Dahoui
71 p., Annexe de l'étude du secteur des engrais au Togo,
Approvisionnement, commercialisation et demande des engrais en République du Togo, 1990 / M. André.

ISBN 0-88090-076-8

Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS		v
RESUME ET CONCLUSION		1
	RECOMMANDATIONS	3
	INTRODUCTION ET METHODOLOGIE	4
I	LES ORGANISMES DE DISTRIBUTION DES ENGRAIS	5
I.1	Le Service des Engrais et des Moyens de Production (SEMP)	5
I.2	La SOTOCO	6
II	CONTROLE DE LA QUALITE ET DE LA QUANTITE DES ENGRAIS IMPORTES	7
III	LE TRANSPORT ET LE MAGASINAGE DES ENGRAIS	8
III.1	Le transport	8
III.2	Le magasinage	8
III.2.1	Le circuit de distribution primaire	8
III.2.2	Le circuit de distribution secondaire	9
IV	LES COUTS DES ENGRAIS	18
IV.I	Les prix CAF des engrais	18
IV.2	Les coûts de distribution des engrais	19
IV.2.1	Les droits portuaires	19
IV.2.2	Les coûts de transport	20
IV.2.2.1	Le coût de transport primaire	20
IV.2.2.2	Le coût de transport secondaire	22
IV.2.3	Les coûts de manutention	22

IV.2.4	Les coûts de magasinage (charges financières)	23
IV.2.5	Les coûts de gestion	24
IV.2.6	Les pertes physiques	26
IV.2.7	Les frais de transferts	27
IV.2.8	L'estimation des prix de revient des quatre principaux types d'engrais distribués en 1989	27
IV.2.9	Les coûts de distribution régionale	31
IV.2.10	L'estimation des économies possibles dans la distribution des engrais	33
V	LES CONDITIONS DE VENTE DES ENGRAIS AUX AGRICULTEURS	37
V.1	Les possibilités d'achat à crédit	38
V.2	L'achat au comptant	38
V.3	La subvention	39
ANNEXES		44
BIBLIOGRAPHIE		71

Tableaux

1.a	La répartition géographique des magasins de stockage d'engrais	11
1.b	La réparatition régionale des magasins	16
2	Les Prix CAF franco terre plein des engrais de la campagne1989/90 en FCFA/t	18
3	La comparaison des coûts de transport facturés par la DRDR/Maritime au prix forfaitaire des transporteurs privés	21
4.a	Estimation des prix de revient1 de l'urée et du NPK + S + B en 1989 (FCFA/t)	28
4.b	Estimation des prix de revient1 du 15-15-15 et du 20-10-10 en 1989 (FCFA/t)	29
5.a	Les Coûts de distribution dans la Région Maritime	31
5.b	Les Coûts de distribution dans la Région des Plateaux	31
5.c	Les Coûts de distribution dans la Région Centrale	32
5.d	Les Coûts de distribution dans la Région de la Kara	32
5.e	Les Coûts de distribution dans LA réGION DES sAVANES	33
6.a	L'estimation des économies possibles dans la distribution des engrais effectuée par le SEMP en 1989 en FCFA/t	34
6.b	L'estimation en FCFA/t des économies possibles dans la distribution des engrais effectuée par la SOTOCO.	35
7	L'évolution des prix de vente des engrais	37
8	Répartion des subventions par type d'engrais	40
9	La répartition des subventions d'engrais par type de culture (campagne 1989 / 90)	42

Liste des figures

1	Répartition des magasins primaires et secondaires par région	16
2	Structure des coûts de distribution des engrais en 1989	30
3	Coût réels et économies possibles dans la distribution des engrais	36
4	Structure du prix de revient et subvention par type d'engrais en 1989	41

LISTE DES ABREVIATIONS

CAF	Coût Assurance et Fret
CEE	Communauté Economique Européenne
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural
FAO	Food and Agricultural Organization of the United Nations (Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation)
FCFA	Franc CFA
FED	Fonds Européen de Développement
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammentarbeit (Agence Allemande de Coopération Technique)
IFDC	International Fertilizer Development Center (Centre international pour le développement des engrais)
IRCT	Institut de Recherches du Coton et Fibres Textiles
PDRN	Projet de Développement de la Région de Notsé
PSI	Programme Sectoriel d'Importation
SEMP	Service des Engrais et des Moyens de Production
SGS	Société Générale de Surveillance
SOTOCO	Société Togolaise de Coton
SRCC	Société Nationale pour la Rénovation et le Développement de la Cacaoyère et de la Caféière togolaises.

REMERCIEMENTS

Le Centre international pour le développement des engrais - Afrique est très reconnaissant aux autorités togolaises pour les facilités accordées à l'accomplissement de ce travail. Nous apprécions vivement l'aide apportée par le Service des engrais et des moyens de production, la direction Générale et les directions Régionales du Développement rural, la direction Générale de la Société togolaise du coton, la SRCC, les secteurs d'encadrement agricole, le Cabinet Lakner & Partner, la FAO, la délégation de la Communauté économique européenne à Lomé ainsi que leur personnel et les braves agriculteurs.

Nous les remercions tous pour leur disponibilité, et leur accueil. Les échanges de vues que nous avons eus et les documents qui ont été mis à notre disposition nous ont été très utiles.

Nous remercions également le gouvernement néerlandais pour son soutien et sa générosité ainsi que l'Institut de recherches agro-économiques (LEI) pour sa coopération à la réalisation de cette étude.

RESUME ET CONCLUSION

L'approvisionnement en engrais qui, totalement, dépend de l'importation, est en principe sous l'unique responsabilité du Service des engrais et des moyens de production (SEMP). Le SEMP a été créé en 1976 et placé sous la tutelle du ministère du Développement rural. Mais entre 1984 et 1989, la SOTOCO a commandé et distribué les engrais coton dans tout le pays, et les engrais vivriers pour les secteurs dont elle assure l'encadrement. L'analyse détaillée du système de distribution fait apparaître des anomalies ou des difficultés dans les domaines suivants :

- L'insuffisance des moyens financiers du SEMP avec pour conséquences la non-vérification des déclarations de consommation des DRDR et SRCC, des retards de passation des commandes, des reports de stocks importants d'année en année, des transferts d'engrais entre secteurs et un lourd passif d'impayés des DRDR vis-à-vis du SEMP.

- Le financement des commandes par suite de retard dans le paiement des engrais livrés au détail (DRDR).

- Le non-contrôle de la qualité des engrais importés depuis plusieurs années, sauf ceux de la campagne 1989/1990.

- La lenteur du transport entraînant des pertes et des avaries au port et des retards de livraison aux agriculteurs.

- L'insuffisance de la rotation des stocks dans les magasins centraux.

- Le mauvais état des magasins des secteurs (préfectures) Assoli et Doufelgou.

- Le non-entretien des magasins.

- La non-maîtrise de la structure des prix des engrais.

Les coûts et les marges de commercialisation des engrais durant la campagne 1989/1990 ont été calculés par secteur (préfecture). Les prix de revient moyens pondérés pour les quatre principaux produits livrés dans les magasins de zone sont les suivants :

96.961 FCFA/t (331,93 $ EU[1])	pour l'urée,
106.632 FCFA/t (374,99 $ EU)	pour le 12-22-12 + 5S + 1B,
79.757 FCFA/t (265,86 $ EU)	pour le 15-15-15,
101.757 FCFA/t (339,25 $ EU)	pour le 20-10-10.

1 *1 $ EU = 300 FCFA*

Les coûts et les marges de commercialisation représentent 27% du prix de revient des engrais, soit 28.053 FCFA/t (93,51 $ EU). Les principaux postes de dépense sont par ordre décroissant :

1) coûts de magasinage, 9.745 FCFA/t (35%)

2) coûts de transport, 7.383 FCFA/t (26%)

3) droits et coûts portuaires, 7.006 FCFA/t (25%)

4) coûts de transferts, 1.746 FCFA/t (6%).

Le niveau élevé de ces coûts s'explique par le mauvais état des pistes en saison des pluies et la mauvaise estimation des besoins en engrais.

Des économies sont possibles et sont estimées en moyenne à 10.771 FCFA/t, soit 38 % des coûts de distribution actuels.

L'engrais coton est vendu à crédit par la SOTOCO à 100.000 FCFA la tonne (330 $ EU), exclusivement aux groupements. Tous les autres types d'engrais sont vendus au comptant à 65.000 FCFA la tonne (60.000 FCFA pour les achats en gros).

Les agriculteurs rencontrent de plus en plus de difficultés à acheter les engrais au comptant en période de semis (avril/mai au sud, juillet/août au nord). Cette situation a amené la SOTOCO à mettre au point un système de "bon à livrer" dans sa zone d'intervention : elle vend les engrais en période de récolte (juillet/août) et les livre la campagne suivante, au moment des semis.

L'engrais vivrier est subventionné à 23 %, tandis que l'engrais coton, ne l'est qu'à 5 % .

RECOMMANDATIONS

- Contrôler systématiquement la qualité des engrais importés.
- Fournir des moyens (techniques et financiers) au Service des engrais afin qu'il puisse suivre rigoureusement les stocks et lancer assez tôt les commandes.
- Contrôler les déclarations des DRDR concernant les engrais classés par elles comme "avariés".
- Exiger des DRDR le remboursement au SEMP des achats antérieurs préalablement à toute autre livraison.
- Améliorer l'état des pistes rurales avant la distribution des engrais.
- Construire des magasins dans les secteurs de Bafilo et de Niamtougou.
- Rentabiliser les magasins centraux de la DRDR de la Région des Plateaux et ceux de la Région Centrale en les mettant en location.
- Inclure un budget d'entretien des magasins dans le budget de fonctionnement des DRDR et de la SOTOCO.
- Former des encadreurs, des chargés d'intrants et les chefs des divisions des Moyens de Production et de Commercialisation à la planification des besoins en engrais et aux opérations de comptabilité.
- Etendre dans tout le pays le système qui consiste à vendre au comptant les engrais vivriers au moment de la récolte, et à les livrer en saison pluvieuse.
- Stimuler la formation des groupements d'agriculteurs.
- Accorder des facilités de crédit aux groupements capables de fonctionner comme de véritables distributeurs locaux, achetant leurs intrants au prix de gros et les revendant au prix de détail.
- Vendre au prix coûtant les engrais aux sociétés privées n'assurant pas l'encadrement des paysans.

INTRODUCTION ET METHODOLOGIE

Cette publication est le résultat de nombreuses enquêtes effectuées sur le terrain. Des contacts avec les différents intervenants dans la distribution ont été réalisés. Des visites au Port autonome de Lomé et aux magasins de stockage des engrais dans toutes les préfectures du pays ont été effectuées. Une inspection systématique des stocks a eu lieu en octobre 1989, en compagnie d'un cadre du Service des engrais.

Néanmoins, ce rapport n'a pas la prétention de fournir toutes les réponses aux questions que l'on peut se poser sur le secteur des engrais au Togo. Elle est un complément du document de base concernant ce secteur publié par l'IFDC- Afrique[2]

La distribution des engrais au Togo est une attribution de la fonction publique. Elle est assurée par le Service des engrais et des moyens de production et par la SOTOCO (chapitre I).

On peut regrouper les engrais distribués au Togo en deux grands types : les engrais coton (14-23-14 + 5S + 1B, urée et K2SO4) et les engrais vivriers (urée, SSP, TSP, DAP, KCL, 10-20-20, 15-15-15 et 20-10-10). Ces engrais sont importés et transitent toujours par le Port Autonome de Lomé (PAL) où ils devraient être contrôlés (chapitre II) avant le transport aux magasins (chapitre III). On analysera les coûts de distribution des engrais (chapitre IV) avant de discuter des conditions de vente aux agriculteurs et du problème de subvention (chapitre V).

2 *M. André, "Approvisionmnement, commercialisation et demande des engrais en Republique du Togo", IFDC –LEI, 1990*

I LES ORGANISMES DE DISTRIBUTION DES ENGRAIS

En principe, un seul organisme public, le SEMP, est chargé de l'approvisionnement et de la distribution des engrais. C'est par une dérogation accordée en 1984 à la Société togolaise du coton (SOTOCO) que cet organisme a été autorisé à importer et à commercialiser les engrais dans sa zone d'intervention et à distribuer les engrais coton dans tout le pays. Cela n'a pas été le cas pour l'approvisionnement en engrais pour la campagne 1990, entièrement géré par le SEMP (condition posée par la CEE).

I.1 Le Service des Engrais et des Moyens de Production (SEMP)

Le SEMP est né en juin 1976[3] et avait pour objectifs de vulgariser, de promouvoir et de commercialiser les engrais en vue d'augmenter la production agricole.

Les actions du SEMP se sont limitées, de 1979 à 1982, à la commande et à la distribution des intrants, faute de moyens financiers pour mener à bien les autres activités précédemment prévues. Pour permettre à ce service d'être plus dynamique, le gouvernement du Togo a introduit deux requêtes auprès de la FAO afin d'obtenir le financement d'un autre projet d'intensification de la vulgarisation et de la promotion des engrais. Ces requêtes ont débouché sur la naissance du Projet TCP/TOG/2306 qui n'a pu fonctionner que durant deux campagnes agricoles (1984 et 1985).

Selon le rapport de la FAO/Banque mondiale[4], les actions de vulgarisation ont été interrompues depuis 1986, le rôle actuel du service étant limité à l'importation des engrais et à la coordination des livraisons.

Selon la même source, le montant des impayés du compte "clients" du SEMP au 31/12/86 hors SOTOCO s'élevait à plus de 620 millions de FCFA. Depuis, la situation s'est détériorée et nos recommandations rejoignent les aspirations du SEMP qui souhaite pouvoir exiger plus de rigueur dans le paiement de la part des structures "clientes" (en particulier les DRDR) : il serait normal que le SEMP puisse refuser de livrer les DRDR qui ne lui remboursent pas les engrais (alors que les agriculteurs les ont payés au comptant).

Si on ne donne pas au SEMP la possibilité de bloquer les livraisons à ses clients "douteux", il ne pourra jamais constituer le fonds de roulement nécessaire au financement des engrais de la campagne suivante. Il faut donner au SEMP les moyens d'assumer son rôle et d'équilibrer son bilan comptable, exactement comme le ferait une société privée.

---

3 *"Rapport technique No AG:TCT / TOG / 2306 L'emploi des engrais au Togo" FAO, 1985.*

4 *Rapport du PROGRAMME DE COOPERATION FAO / BANQUE MONDIALE, CENTRE D'INVESTISSEMENT : "Projet de soutien aux services agricoles", Rapport intérimaire de préparation, septembre 1987.*

I.2 La SOTOCO

Comme dit plus haut, la SOTOCO n'a pas officiellement la responsabilité de l'importation et de la distribution des engrais au niveau national. Elle n'intervient dans le système que pour satisfaire les besoins des producteurs de coton et ceux des secteurs qu'elle encadre. Entre 1984 et 1989, elle assurait elle-même toute l'évaluation de ses besoins, lançait les appels d'offres, passait les commandes, réceptionnait et distribuait les engrais jusqu'aux utilisateurs finaux.

II CONTROLE DE LA QUALITE ET DE LA QUANTITE DES ENGRAIS IMPORTES

L'expérience montre que les certifications que les producteurs transmettent par leurs propres bulletins d'analyses ne sont pas toujours exactes.

Si un pays a la réputation de ne jamais contrôler les marchandises qu'il importe, il est clair qu'il s'expose à des risques dont les conséquences financières peuvent être très importantes : imaginons par exemple que le pays commande 18.000 tonnes de formule 12-22-12 + 5S + 1B2O3, et qu'il reçoive en réalité la formule correcte au niveau N, P, K et S, mais que le producteur ait omis le Bore dont l'ajout vaut environ 12 DM[5] la tonne d'engrais : le manquant pour le lot représente quelques 37 millions de FCFA... sans compter les risques encourus par les producteurs de coton (l'IRCT estime qu'il est indispensable d'appliquer sur le cotonnier un minimum de 2,5 kg/ha de B2O3, en raison du risque important d'une carence naturelle en Bore dont les effets catastrophiques sur le rendement ont été démontrés).

Or, nous avons constaté que le Togo, tout comme de nombreux pays de la zone, n'avait pratiquement jamais effectué de contrôle de qualité des engrais avant 1989 (aide CEE). Plusieurs raisons expliquent cette lacune :

- Le manque de moyens financiers pour le fonctionnement du SEMP : l'échantillonnage et les analyses doivent être faits par des sociétés spécialisées et des laboratoires officiels, dont les soumissions pour ces prestations varient entre 70 et 100 FCFA la tonne expertisée.

  Dans notre exemple, l'expertise des 18.000 tonnes pour tous les éléments (contrôle de N, P_2O_5, K_2O, S et B_2O_3), réalisée par la SGS en 1990 pour les engrais financés par le PSI, a coûté exactement 1.323.800 FCFA, soit 73,5 FCFA par tonne ... ou 0,1 % du prix CAF de la marchandise : bien peu certes, mais déjà trop pour les finances du SEMP. Si la CEE n'avait pas prévu ce poste de "contrôle de qualité" dans son enveloppe PSI en 1989, les engrais n'auraient pas été contrôlés.

- Le manque de temps au niveau des responsables du SEMP à l'arrivée des engrais au port : les problèmes de logistique prennent la priorité sur le contrôle de qualité.

- L'absence de formation professionnelle sur les méthodes d'échantillonnage, les procédures d'analyses, etc...

Il faudra donc tirer objectivement des leçons des premiers contrôles effectués dans le cadre du PSI en 1990 et trouver les moyens de systématiser ces contrôles à l'avenir : une prime d'assurance de 0,1 % est dérisoire par rapport aux risques courus. Dans le cas des dons, il faudra demander aux donateurs de prévoir systématiquement un budget "contrôle" dans l'enveloppe du don, à l'exemple de la CEE.

---

5 1 DM = 167 FCFA

III LE TRANSPORT ET LE MAGASINAGE DES ENGRAIS

Le SEMP assure le transport jusqu'aux magasins les plus proches des agriculteurs avant le magasinage. Mais la SOTOCO fait transiter une partie des engrais dans les magasins centraux des usines en vue de bénéficier du fret aller de ses camions avant le stockage dans les magasins de zone.

III.1 Le transport

Le SEMP a recours à des transporteurs privés, car il ne dispose que d'un camion de 10 tonnes. Il expédie les engrais débarqués au port de Lomé directement aux magasins DRDR et SRCC lorsque:

- La quantité minimale à livrer au magasin est de 30 tonnes,
- L'état des routes ou des pistes d'accès aux magasins "primaires" permet la circulation des poids lourds. Cela dépend évidemment de la date d'arrivée des engrais au port, car la plupart des pistes sont impraticables en saison des pluies.

La SOTOCO dispose par contre d'un parc automobile bien fourni dont le premier rôle est de transporter le coton des zones aux usines. Pour ne pas aller à vide chercher le coton dans les villages, ces camions y amènent des engrais préalablement stockés dans les magasins des usines.

Les DRDR et la SRCC disposent de quelques camions de 10 tonnes qui transportent les engrais des magasins "primaires" aux magasins de zones. Les véhicules 504 bâchés des chefs de secteur effectuent également ce genre d'opération entre le magasin de secteur et celui de zone.

III.2 Le magasinage

Il y a lieu de faire la distinction entre circuit de distribution primaire et circuit de distribution secondaire afin de mieux comprendre l'organisation du SEMP et de la SOTOCO en matière de magasinage.

III.2.1 Le circuit de distribution primaire

a) Organisation du SEMP et de la DRDR

Le SEMP dispose à Lomé d'un magasin en très bon état, d'une capacité de 2.500 tonnes. On n'y stocke qu'une faible partie des engrais commandés par le SEMP qui essaie d'expédier le maximum d'engrais directement du port vers les magasins de secteur des DRDR et SRCC.

La DRDR des Plateaux et celle de la Région centrale disposent, chacune, d'un grand magasin de 800 m^2 qui étaient utilisés pour le stockage intermédiaire, mais qui ne sont plus fonctionnels actuellement. Ne devrait-on pas chercher à les rentabiliser par une location partielle par exemple ?

b) Organisation de la SOTOCO

La SOTOCO dispose de quatre grands magasins à Notsé : deux de 1050 m^2, un de 750 m^2 à l'usine de Notsé et un de 1.600 m^2 à la Direction régionale. A Kara, elle en possède trois à l'usine, deux de 1.050 m^2 et un de 800 m^2 ; et un quatrième à sa Direction régionale.

Ces magasins ne suffisent pas pour le stockage des engrais. Ils ne sont libres qu'entre septembre et décembre au nord, et entre octobre et janvier au sud. Les grands magasins de Bassar (800 m2) et de Dapaong (1.050 m2) sont plus disponibles pour le stockage des engrais car les fibres de coton et les cotons-graines n'y transitent que pour peu de temps. Les retards dans l'approvisionnement entraînent le stockage des engrais recouverts de bâches, en plein air et parfois sur terre battue, ce qui est source d'avaries.

La plupart des magasins de secteur de la SOTOCO, de la DRDR et de la SRCC sont en bon état, exceptés ceux des secteurs Assoli (Bafilo) et de Doufelgou (Niamtougou) qui sont en outre de capacité réduite. Les engrais destinés au secteur Assoli sont stockés à 12 km à Soudou (desservi par une piste peu praticable, à l'est du secteur). De même, les engrais destinés au secteur Doufelgou sont stockés à Kouka à 3 km de Niamtougou, ce qui rend l'accès à ce magasin très difficile pour les agriculteurs. Il est nécessaire de construire des magasins de secteur à Bafilo et à Niamtougou.

c) Réseau de magasins d'engrais en service actuellement

Les tableaux 1 ci-dessous donne une description détaillée des possibilités de stockage d'engrais à travers toutes les régions du pays.

d) Le coût de construction d'un magasin

Le coût d'un magasin en briques stabilisées est actuellement de 2,5 millions de FCFA pour une capacité de 30 tonnes et 3,5 millions de FCFA pour une capacité de 60 tonnes. Si on prend une durée d'amortissement de 10 ans, le coût de construction d'un magasin rapporté à la tonne d'engrais varie de 6.000 à 8.000 FCFA si la capacité du magasin est utilisée à 100 % (à raison d'une rotation par an).

III.2.2 Le circuit de distribution secondaire

Au début du développement du marché des engrais, le Togo a opté pour une politique de construction de plusieurs centaines de petites unités de 10 à 30 t dispersées dans les zones proches des cultivateurs, dans un rayonnement de 3 à 5 km, appuyées par des unités d'approvisionnement de moyenne capacité (130 à 500 t) à l'échelon du secteur et par de grandes unités régionales (1.500 à 2.500 t), sans tenir compte des problèmes inhérents à la logistique d'approvisionnement, à la gestion des stocks et aux coûts élevés de distribution.

Par ailleurs, la promotion des projets de développement rural intégré, entamée depuis 1965, tant pour les cultures de rente que pour les cultures vivrières (dont le financement était assuré par les organismes d'aide bilatérale ou multilatérale), a abouti à l'établissement des réseaux de distribution secondaires indépendants, fonctionnant parallèlement ou se chevauchant même, comme c'est le cas pour la SOTOCO et la SRCC, à côté des différentes DRDR.

Le "SEMINAIRE-ATELIER SUR LA NOUVELLE STRATEGIE DU DEVELOPPEMENT RURAL" tenu à Tové, en septembre 1985, a recommandé le découpage du territoire en zones d'encadrement.

Ainsi la DRDR, la SOTOCO et la SRCC se partagent les secteurs. Il n'existe plus ce chevauchement des magasins. L'organisme d'encadrement d'un secteur a la responsabilité de la gestion de tous les magasins du secteur, sans distinction.

Actuellement, au niveau des villages, la situation est caractérisée par une abondance des unités de stockage de dimensions variées. L'agriculteur souhaite trouver l'engrais à proximité de son exploitation. Avec près de 1.000 magasins répartis dans tout le pays, cette attente est quasiment satisfaite. La distance moyenne du magasin au champ est d'environ 3,5 km. Ce qui ne constitue pas une contrainte majeure à l'utilisation des engrais. Cette distance est la plus longue dans le secteur WAWA (7,15 km). La SRCC envisage d'organiser des tournées régulières auprès des agriculteurs dans ledit secteur en vue d'éviter aux paysans désirant se procurer les engrais d'avoir de longues distances à parcourir. La distance du magasin au champ dans les secteurs LACS, VO et TCHAOUDJO est assez longue (plus de 6 km) mais cela s'explique par la faible demande en engrais dans ces secteurs (voir tableau 1.a ci-dessous).

Tableau 1.a La Répartition géographique des magasins de stockage d'engrais

Région	Préfecture	Surface[1] Cultivable (ha)	Organisme	Nombre de magasins utilisables	Stockage[2] potentiel (tonnes)	Rapport stockage potential sur surface cultivable (kg /ha)	Consommation engrais en 1989 (tonnes)	Rapport stockage potentiel sur consommation	Distance magasin au champ (km)	Stockage[3] réel campagne 1989 / 90 (tonnes)
MARITIME	Golfe	25.500	DRDR	4	615	24	81,75	8	4	297
	Lacs	58.800	DRDR	4	1043	18	170,06	6	7	400
	Vo	57.500	DRDR	4	944	16	173,58	5	7	335
	Zio		DRDR	6						
	"		CARE	2						
	"		SOTOCO	31						
	Zio	219.200		39	3961	18	975,90	4	4	1687
	Yoto	93.300	SOTOCO	39	2194	23	952,20	2	3	1367
MARITIME		454.300		90	8757	19	2353,49	4	4	4086

Remarque: Seuls ont été considérés les magasins auxquels les paysans ont effectivement accès.

[1]Superficie cultivable et disponible (voir "Approvisionnement, commercialisation et demande des engrais en République du Togo", IFDC-Afrique, 1990).

[2]10 tonnes d'engrais à stocker sur 6,08 m^2, FAO, "Manuel on fertilizer distribution",1985

[3]Stockage réel = Stock début de campagne + Approvisionnement.

Région	Préfecture	Surface[1] Cultivable (ha)	Organisme	Nombre de magasins utilisables	Stockage[2] potentiel (tonnes) *	Rapport stockage potential sur surface cultivable (kg /ha)	Consommation engrais en 1989 (tonnes)	Rapport stockage potentiel sur consommation	Distance magasin au champ (km)	Stockage[3] réel campagne 1989 / 90 (tonnes)
PLATEAUX	Haho		SOTOCO PDRN	62 50 54						
	Haho	250.900		166	7354	29	5519,90	1	2	6885
	Ogou "		SOTOCO DRDR	90 1						
	Ogou	592.200		91	4845	8	2205,27	2	4	2950
	Amou		DRDR SRCC	39 3						
	Amou	187.800		42	1891	10	786,80	2	2	1568
	Kloto		DRDR SRCC	51 6						
	Kloto	238.500		57	4760	20	1614,93	3	4	3976
	Wawa	112.400	SRCC	7	2316	21	969,14		7	1480
PLATEAUX		1.381.800		363	21166	15	11096,04	2	3	16859

Région	Préfecture	Surface[1] Cultivable (ha)	Organisme	Nombre de magasins utilisables	Stockage[2] potentiel (tonnes)	Rapport stockage potential sur surface cultivable (kg /ha)	Consommation engrais en 1989 (tonnes)	Rapport stockage potentiel sur consommation	Distance magasin au champ (km)	Stockage[3] réel campagne 1989 / 90 (tonnes)
CENTRALE	Sotouboua		DRDR SOTOCO	30 51						
	Soutouboua	469.700		81	4763	10	1179,20	4	4	1914
	Tchaoudjo	235.000	DRDR	18	1993	8	189,85	10	6	372
	Tchamba	251.800	"	24	2188	9	655,12	3	6	1089
CENTRALE		956.500		123	8944	9	2024,17	4	5	3375

Région	Préfecture	Surface[1] Cultivable (ha)	Organisme	Nombre de magasins utilisables	Stockage[2] potentiel (tonnes)	Rapport stockage potential sur surface cultivable (kg /ha)	Consommation engrais en 1989 (tonnes)	Rapport stockage potentiel sur consommation	Distance magasin au champ (km)	Stockage[3] réel campagne 1989 / 90 (tonnes)
KARA	Bassar	444.400	SOTOCO	124	5872	13	2475,89	2	3	3016
	Assoli	30.500	DRDR	5	530	17	163,59	3	4	223
	Kozah		SOTOCO DRDR	1 19 38						
	Kozah	153.000		58	7350	48	430,14	17	3	833
		44.100	DRDR	28	1414	32	317,08	4	2	540
	Doufelgou	83.900	DRDR	11	559	7	126,45	4	5	226
	Kéran	64.300	SOTOCO	42	1563	24	745,95	2	2	1058
KARA		820.200		268	17288	21	4259,10	4	3	5896

Région	Préfecture	Surface[1] Cultivable (ha)	Organisme	Nombre de magasins utilisables	Stockage[2] potentiel (tonnes)	Rapport stockage potential sur surface cultivable (kg /ha)	Consommation engrais en 1989 (tonnes)	Rapport stockage potentiel sur consommation	Distance magasin au champ (km)	Stockage[3] réel campagne 1989 / 90 (tonnes)
SAVANES	Oti		SOTOCO	22						
	Oti		DRDR	10						
	Oti	118.700		32	2104	18	849,01	2	3	1100
	Tône		SOTOCO	78						
			DRDR	30						
	Tône	306.700		108	8222	27	3923,10	2	3	5385
SAVANES		424.900		140	10326	24	4772,11	2	3	6485
NATIONAL		4.037.700		984	66840	16	24504,91	3	4	36701

Source : IFDC-Afrique

Tableau 1.b La réparatition régionale des magasins

Région	Primaires	Secondaires	Total
Maritime	10	80	90
Plateaux	20	343	363
Centrale	8	115	123
Kara	14	254	268
Savanes	5	135	140
Total	57	927	984

Figure 1 : Répartition des magasins primaires et secondaires par région

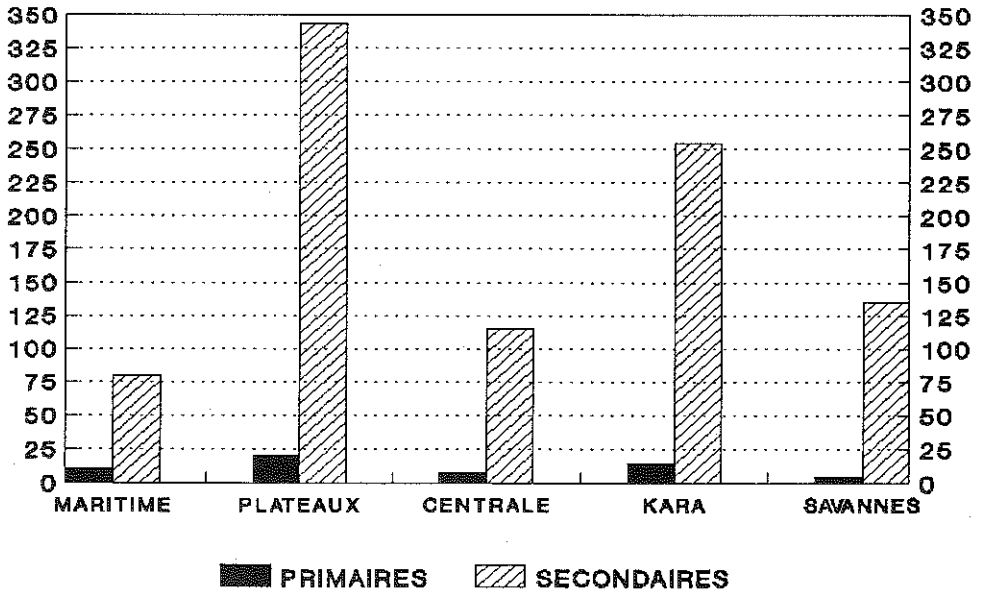

Source : IFDC - Afrique

Il ressort du tableau 1.a que la capacité de stockage équivaut au triple du volume des ventes enregistrées en 1989. Or, si l'on tient compte du fait que le marché des engrais est caractérisé par deux saisons de vente (application) dans les régions Maritime et des Plateaux, et par une seule dans les régions Centrale, de la Kara et des Savanes, il n'est pas nécessaire que la capacité de stockage dépasse le volume des ventes annuelles, à condition toutefois que, la distribution soit organisée rationnellement, que les engrais arrivent avant la période d'utilisation (sinon ils restent en stock) et que le taux d'utilisation des magasins soit optimal.

Malheureusement, ce n'est pas le cas. La répartition des magasins sur le territoire national n'est pas homogène. Le rapport stockage potentiel sur surface cultivable varie beaucoup d'un secteur à l'autre (8 kg/ha dans le secteur OGOU contre 48 kg/ha dans le secteur KOZAH). On observe également que la capacité des magasins n'est fonction ni de la consommation d'engrais ni de l'aire cultivable. Dans certains villages, les magasins sont trop grands et dans d'autres, ils sont trop petits. Parfois même, on trouve deux ou trois magasins juxtaposés.

Les chiffres du tableau 1a appellent d'autres commentaires. La capacité potentielle de stockage a été obtenue suivant l'hypothèse qu'on peut stocker 10 tonnes d'engrais sur une aire de 6,08[6] m2. Nos recherches ont permis d'obtenir les dimensions et la liste de tous les magasins de stockage dans le pays. Les calculs montrent que la capacité actuelle moyenne du Togo est de 16 kg d'engrais par hectare de superficie cultivable et disponible, alors que les recommandations agronomiques vont de 100 à 200 kg/ha.

Dans le cas du PDRN, l'encadrement a fait passer le pourcentage des superficies de cultures vivrières de 0 à 50 % en 5 ans.

Potentiellement, en comptant 200 kg/ha sur 100.000 ha de coton, 100 kg/ha sur 500.000 ha de céréales et de légumineuses et 100 kg/ha sur 15.000 ha de café, le marché des engrais au Togo pourrait passer à 85.000 tonnes, soit trois fois son volume actuel.

Avec une bonne gestion de l'approvisionnement, la capacité existante des magasins suffirait, moyennant certains aménagements locaux, à cette demande potentielle.

---

6 *FAO, "Manuel on Fertilizer distribution", 1985. On peut disposer 10 sacs d'engrais sur une surface de 4 m de long et 1m 52 de large, y compris un espace de 36cm pour la circulation.*

IV LES COUTS DES ENGRAIS

Il existe deux principaux composants des coûts des engrais : le prix CAF et les coûts de distribution.

IV.I Les prix CAF des engrais

Il y a lieu de distinguer deux coûts d'importation :

- Le prix CAF port de Lomé
- Le prix CAF franco terre-plein portuaire.

La différence entre les deux est de 5%, justifiée par les coûts de la mise à quai et de l'assurance des marchandises jusqu'au terre plein, ce qui réduit les risques de pertes liées au déchargement du navire. Le SEMP et la SOTOCO effectuent en général des commandes franco terre-plein.

Tableau 2 Les Prix CAF franco terre plein des engrais de la campagne 1989/90 en FCFA/t

Type d'engrais	Prix
UREE	67.560
10-20-20[1]	68.841
12-22-12+5S+1B	78.818
15-15-15	54.000
20-10-10	70.080
DOLOMIE[1]	47.883
K_2SO_4[1]	116.600
DAP[1]	106.781

[1]Prix indicatifs. Les fournisseurs groupent leurs offres par lot pour les petites quantités.

On a cherché en vain à obtenir des références exactes des prix ci-dessus (le numéro et le mois d'appel d'offres). Une comparaison avec les prix sur le marché international s'avère impossible.

Il est important de noter ici la forte concurrence entre les producteurs européens pour offrir, de mai à juillet, les prix les plus compétitifs. Il est conseillé de lancer des appels d'offres en cette période.

IV.2 Les coûts de distribution des engrais

Les droits portuaires, les coûts de transport, de manutention, de magasinage et de gestion, les pertes physiques et les frais de transfert constituent les principaux coûts de distribution.

IV.2.1 Les droits portuaires

La documentation sur ces coûts a été fournie par l'administration du port lors d'une enquête sur place, et ces coûts ont été confirmés par le SEMP. Ce sont donc des coûts réels. Ils s'appliquent aux engrais importés par le SEMP pour les DRDR, la SRCC et les autres organismes.

Il n'existe pas de taxes sur les engrais sinon un forfait modique de 430 FCFA/t.

Au Togo, c'est le service d'exploitation du port qui se réserve l'exclusivité des opérations suivantes :

- la manutention terre : 605 FCFA/t
- le droit de passage sur terre plein : 1.000 FCFA/t
- le déchargement-chargement : 450 FCFA/t.

Il existe deux possibilités de stockage portuaire (sur terre plein ou en magasin). Ces coûts sont progressifs :

sur terre plein		**en magasin**	
nombre de jours	coût	nombre de jours	coût
du 1 er au 8ème	0 F/t.j[1]	du 1 er au 8ème	0 F/t.j
du 9ème au 19ème	25 F/t.j	du 9ème au 14ème	60 F/t.j
du 20ème et après	75 F/t.j	du 15ème au 25ème	110 F/t.j
		du 26ème et après	150 F/t.j

[1] F/t.j = FCFA par tonne jour

Les engrais commandés par le SEMP pour la campagne 1989/1990 (Urée, TSP, KCL, K_2SO_4, DAP, 10-20-20, 15-15-15, 20-10-10, Dolomie) sont restés trop longtemps en stock au port sur terre plein : à peine 13 % des engrais ont quitté le port dans les 20 jours. Les 87 % restant sont restés en stock plus d'un mois, ce qui représente un coût supplémentaire de 901 FCFA/t (voir paragraphe suivant). Le calcul effectué donne 1.151 FCFA/t[7] de stockage sur terre plein.

Les engrais commandés par la SOTOCO pour la même campagne sont restés en stock pendant 20 jours au maximum (cas exceptionnel). Les frais de stockage sur terre plein supportés par la

---

7 25 F /Jour. Tonne X 0,13 x (14 - 8) = 20 FCFA / t

SOTOCO se sont élevés à 250 FCFA/t (25 FCFA/t x 10). Comparativement au SEMP, la SOTOCO a économisé 901 FCFA/t. Pour obtenir ce coût de stockage réduit, elle a dû faire appel à un transitaire (2.843 FCFA/t). L'autre avantage de l'intervention d'un transitaire est la réduction des pertes portuaires (voir IV.2.6).

Le port prélève 1 % des droits de passage sur terre plein et de déchargement des bateaux au profit du Bureau de la Main-d'oeuvre du port (BMOP), soit :

28 FCFA/t = [0,01 x (1.000 + 1.151 + 605)].

Les engrais sont bâchés au cours de leur stockage en terre plein. La location de la bâche par l'administration du port coûte 500 FCFA/j, soit 48 FCFA/t.

Les sacs d'engrais endommagés au port sont réparés à 6 FCFA/t.

Les droits et coûts portuaires s'élèvent donc au total à 7.006 FCFA/t soit 25% des coûts de distribution (voir la section IV.2.8).

IV.2.2 Les coûts de transport

IV.2.2.1 Le coût de transport primaire

Le coût unitaire de transport primaire diffère suivant l'organisme qui fait appel aux transporteurs privés.

Avant 1983/84, le financement des coûts de mise en place des intrants jusqu'aux centres régionaux ne posait pas de problème majeur. Ces coûts et frais étaient prélevés sur les budgets du ministère du Développement rural (Budget d'investissement, Budget général). Mais depuis 1984/1985, les organismes qui disposent de liquidités ou de financements extérieurs (SOTOCO, SRCC), se sont vus obligés d'avancer les fonds nécessaires à l'enlèvement des intrants qui leur étaient destinés. Il leur a été permis en 1989 de récupérer ces fonds en les déduisant, lors du règlement, de leurs factures, suivant des tarifications variables d'un organisme à l'autre :

- SOTOCO : 20 FCFA/t.k
- DRDR : 22 FCFA/t.k
- SRCC : 23,6 FCFA/t.k

Le tarif officiel fixé par l'Etat pour le transport des engrais est de 23,6 FCFA/t.k. La SRCC procède à un appel d'offres pour le choix d'un transporteur. Le SEMP fait appel à TOGOROUTE pour le transport des engrais du port aux magasins des DRDR à 22 FCFA/t.k. Le paiement intervient plus tard après des tractations au ministère de l'Economie et des Finances.

La SOTOCO, par contre, obtient un tarif inférieur avec les petits transporteurs (20 FCFA/t), en raison du paiement comptant qu'elle pratique.

Le coût de transport unitaire a été calculé par secteur (préfecture). Il varie de 1700 FCFA à 15.620 FCFA la tonne d'engrais transportée. Les transporteurs privés n'acceptent de faire le déplacement que s'ils sont assurés d'encaisser un minimum de 1.700 FCFA la tonne d'engrais transportée. En d'autres termes, le tarif de 22 FCFA/t.k ne s'applique qu'au delà de 77 km. Dans le cas particulier des secteurs Golfe, Lacs, Zio Sud et Vo qui sont proches du port, c'est la DRDR Maritime qui, disposant de deux camions de 10 tonnes, assure elle-même le transport et facture le SEMP sur une base de 42 FCFA/t.k, qui est plus favorable par rapport aux 1.700 FCFA forfaitaires des transporteurs privés.

Tableau 3 La comparaison des coûts de transport facturés par la DRDR/Maritime au prix forfaitaire des transporteurs privés

	Distance (km)	DRDR	Privés FCFA / t	Ecart	Approv. t	Ecart Réel FCFA
Port Magasin DRDR	12	504	1.700	−1196	125	−149.500
Port Madjikpeto	20	840	1.700	−860	61	−52.460
Port Aného	32	1.344	1.700	−346	126	−43.596
Port Tsévié	45	1.890	1.700	+190	100	+19.000
Port Vogan	50	2.100	1.700	+400	186	+74.400

Il est donc plus intéressant pour le SEMP de laisser la DRDR/Maritime continuer de transporter les engrais sur Lomé, Madjikpeto et Aného, et de demander aux transporteurs privés de les faire pour Tsévié et Vogan.

Pour les autres secteurs du pays il est recommandé d'utiliser les transporteurs privés pour la livraison des engrais au coût unitaire de 20 FCFA/t.k qui est le tarif adopté par la SOTOCO. La SRCC est également un organisme autonome comme la SOTOCO. Elle pourra avancer les frais de transport au moment des livraisons et les récupérer lors des ventes du café et du cacao.

Le SEMP pourrait résoudre le problème de retard des paiements des factures des transporteurs privés dans le cadre des engrais transportés pour les DRDR et pour lui- même. A défaut d'avoir une trésorerie suffisante (ce qui serait le cas si ses "clients" le payaient), il pourrait opter pour un crédit d'un an au taux de 15 % auprès des banques commerciales. Le coût unitaire de transport primaire des engrais s'élèverait alors à 20 FCFA/t x 1,15 = 23 FCFA/t. Il demandera à la DRDR/Centrale de rembourser immédiatement les frais engagés pour ce transport comme elle l'a fait en 1989 car cette DRDR dispose de moyens financiers (Projet GTZ).

Si le SEMP mettait en oeuvre cette méthode, les engrais seraient enlevés plus rapidement au port, ce qui comporte comme avantages :

- La satisfaction des clients pour qui la rentabilité de l'application des engrais dépend énormément de leur date d'application et donc de leur disponibilité dans les magasins.

- La diminution des risques d'avaries et de vols au port.

- Une économie sur les frais de stockage au port, évaluée à 901 FCFA/t (voir IV.2.4) comparée à une perte de 1 FCFA/t (22-23), soit une économie nette de 900 FCFA/t.

Le coût moyen pondéré de transport primaire sur l'ensemble du pays en 1989 a été de 6.417 FCFA/t. Il représente 20 % des coûts de distribution. En appliquant les recommandations, une économie d'environ 577 FCFA/t pourrait être faite.

Il est important de noter qu'il n'est pas envisageable de recourir au transport par train, car les magasins de stockage d'engrais sont éloignés des gares ferroviaires et le matériel roulant est vétuste.

IV.2.2.2 Le coût de transport secondaire

En général, ce coût n'est pas pris en compte par les organismes d'encadrement, exceptée la SRCC. La SOTOCO n'en fait pas état car ce transport constitue un fret-aller lors du chargement du coton dans les villages. Les DRDR utilisent les camions de 10 tonnes pour ce genre de transport mais elles ne facturent pas ce coût au SEMP. Ces frais sont noyés dans leurs budgets de fonctionnement. Dans les secteurs DRDR ne disposant pas de véhicule de 10 tonnes (trop faible quantité à transporter ou non-disponibilité de ce type de véhicule), le chef de secteur utilise plutôt son véhicule de visite aux agriculteurs pour ce genre d'opération. Cette situation réduit considérablement les moyens d'intervention des agents d'encadrement.

On s'est basé sur le rayonnement des magasins de zones autour du magasin de secteur pour estimer le coût de transport aux zones. Ce rayonnement varie beaucoup d'un secteur à l'autre suivant le nombre de magasins de zone. Le coût unitaire de transport aux zones varie également et dépend fortement de l'état des pistes. Le coût moyen pondéré de transport aux zones s'élève à 966 FCFA/t avec un minimum de 312 FCFA/t obtenu dans les secteurs Vo et de la Kozah et un maximum de 1.500 FCFA/t dans la Kéran.

La réduction de ce coût est envisageable à long terme. Il est nécessaire de refaire de nombreuses pistes, ce qui permettra de réduire non seulement les coûts de transport primaire et secondaire mais aussi le coût de stockage : la SOTOCO pourrait ainsi opter pour une mise en place des engrais-coton 4 à 6 mois plus tard que ce qu'elle fait en ce moment (la réception des engrais-coton se fait au port de Lomé en décembre alors que l'utilisation intervient à partir de juillet).

IV.2.3 Les coûts de manutention

Tout au long de la chaîne de distribution des engrais, le chargement et le déchargement se font manuellement.

Les coûts de manutention sont calculés sur la base d'un déchargement au magasin primaire, d'un rechargement à ce magasin pour les zones et d'un déchargement dans les magasins de zone, à raison de 200 FCFA/t par manipulation, soit 600 FCFA/t au total.

Notons ici que la Direction régionale du Développement rural de la région Maritime à Lomé et à la Direction régionale de la SOTOCO à Dapaong payent 300 FCFA/t. Nous pensons qu'elles pourraient s'aligner sur les 200 FCFA/t pratiqués dans le reste du pays.

Les frais de manutention coûtent relativement moins cher au Togo qu'au Bénin et au Burkina Faso (250 FCFA/t par manipulation).

Contrairement aux coûts de manutention facilement perceptibles, les coûts de magasinage le sont moins.

IV.2.4 Les coûts de magasinage (charges financières)

Le SEMP n'a jamais eu recours à l'emprunt pour financer les commandes d'engrais : le financement a été jusqu'ici pris en charge par l'Etat ou par le donateur (comme c'est le cas depuis plusieurs années).

Le financement des engrais pour la SOTOCO a été assuré jusqu'en 1989 par l'Office Togolais des Phosphates (OTP)[8] sous forme d'échanges phosphate - engrais. La SOTOCO avait l'habitude de rembourser l'OTP après la collecte des recettes. Dans d'autres cas, ce sont des donateurs qui ont financé l'importation des engrais. La SOTOCO n'a jamais supporté des charges financières. Elle jouit ainsi d'un avantage comparativement aux structures d'importation des engrais dans les pays voisins.

En effet, au Bénin, la Société nationale pour la promotion agricole (SONAPRA) a recours à un emprunt auprès des banques commerciales. La Société burkinabè des fibres textiles (SOFITEX) emprunte elle-aussi auprès de la CNCA et des autres banques commerciales pour financer l'importation des engrais. Dans ces deux pays, le remboursement intervient seulement après la récolte (12 à 18 mois plus tard).

Cet avantage ne stimule pas la SOTOCO à réduire la durée de l'approvisionnement en engrais. Il faut cependant que l'on calcule les intérêts sur le "capital engrais" qui reste improductif pendant de longs mois de l'année. C'est l'Etat qui supporte cette charge qui fait partie des coûts réels de distribution des engrais au Togo.

On s'est référé au taux de 15 % pratiqué par les banques commerciales pour le calcul des intérêts financiers.

Nous avons relevé, conjointement avec le SEMP, au cours de nos visites en juillet et en novembre, les quantités d'engrais en stock dans les différents secteurs d'encadrement agricole.

Les critères relevés ci-dessous ont permis de calculer les intérêts financiers par secteur et par type d'engrais :

- Les périodes idéales de mise en place des engrais au magasin correspondent au mois de février au sud (jusqu'à la limite Blitta) et au mois de mars au nord. Les pluies commencent un à deux mois plus tard.

- Les stocks de la campagne précédente sont établis à partir de ces mois de référence.

- La date de réception des engrais au port est prise en compte.

---

8 Source : SOTOCO

- Les principales livraisons d'engrais aux agriculteurs interviennent en mai-juin (engrais vivriers et café), puis pour les engrais coton, à partir de juillet au nord, et de septembre au sud.

- Les stocks restant après septembre sont reconduits pour la campagne suivante, (une année de stockage).

D'une manière générale, ce sont les secteurs où les prévisions d'extension des superficies de coton n'ont pas été réalisées qui ont les coûts de stockage les plus élevés. D'autre part, et comme nous l'avons mentionné dans la section magasinage, les engrais coton restent plus longtemps stockés que les autres types d'engrais.

Des coûts de stockage très élevés ont été également relevés dans certains secteurs DRDR (10.374 FCFA/t dans le secteur Zio sud par exemple, soit 15 % du prix CAF Lomé).

Les nombreux retards de livraison enregistrés dans le passé ont créé auprès des responsables un réflexe inacceptable mais bien compréhensible : pour être certains de pouvoir approvisionner les agriculteurs, ils gonflent volontairement les prévisions de consommation afin de disposer d'un stock de sécurité important. Finalement, les besoins estimés dans certains cas sont de 50 à 100 % supérieurs aux besoins réels, simplement parce que les fonctionnaires veulent se mettre à l'abri de la colère des agriculteurs et des responsables politiques en cas de rupture de stock. Cette tendance à gonfler la demande prévisionnelle d'engrais est encouragée par la proportion importante des dons en nature dans l'approvisionnement. A l'instar du PSI, il serait préférable que les donateurs attribuent une partie de leur budget à la gestion de leurs dons.

Dans le système actuel, il faudrait que le SEMP ait les moyens d'assurer lui-même l'estimation des besoins et d'en prendre le contrôle : par manque de moyens, le SEMP ne fait que rassembler les besoins exprimés par les DRDR et les projets, sans vérifier les stocks.

En 1989, le SEMP a eu, pour la première fois depuis plusieurs années, l'occasion de suivre cette démarche, de visiter la plupart des magasins et d'en faire l'inventaire. Seul ce type d'approche permet de maîtriser la situation et de gérer la distribution de manière rationnelle en adaptant les livraisons aux stocks existants. Cette démarche du SEMP sur le terrain devra donc être répétée et intensifiée à l'avenir. Encore faudra-t-il qu'il dispose d'indemnités de déplacement pour le faire... Ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui en raison des restrictions budgétaires imposées par le Programme d'ajustement structurel (PAS) qui interdit les frais de mission. La conséquence, ce sont ces stocks pléthoriques que l'on trouve dans les magasins, les avaries et les intérêts financiers qui en découlent. Nous pensons donc qu'il faut absolument rendre au SEMP la mobilité dont il a besoin en lui allouant un budget d'indemnités de déplacements supplémentaire de 500.000 FCFA par an (l'équivalent de 50 journées de déplacement pour 2 personnes), qui est bien peu de choses par rapport au coût des engrais (2,5 milliards de FCFA) dont le SEMP a la responsabilité.

L'autre avantage de la mobilité du SEMP serait la réduction des coûts de gestion.

IV.2.5 Les coûts de gestion

On a cherché à chiffrer ces coûts en menant une enquête auprès du SEMP, des directions générales des structures d'encadrement des paysans (DRDR, SOTOCO, SRCC), et auprès de leurs agents sur le terrain (chefs de Division des Moyens de production, chefs-secteur, chefs-sous-secteur,

chargés d'intrants et encadreurs).

Le budget annuel du SEMP en 1989 représentait 25 millions de FCFA. Le SEMP emploie 14 personnes dont 3 cadres et 6 agents permanents. Il gère entre 10.000 et 40.000 tonnes par an. En rapportant ce budget à la quantité d'engrais gérée par le SEMP au cours de la campagne 1989/1990 (9.000 tonnes), on obtient le coût unitaire de 2.778 FCFA/t. Or le rôle actuel du SEMP est essentiellement la coordination des opérations de réception des engrais au port et du transport vers l'intérieur (environ 95 %, soit 2.639 FCFA/t). On a estimé à 5 % du budget son intervention dans la gestion des engrais (139 FCFA/t).

Un négociant en engrais ou une coopérative qui distribue ce tonnage en Europe emploie 2 ou 3 personnes pour effectuer le même travail... Il est évident que les effectifs du SEMP sont trop lourds et que les économies de salaires sont possibles. Celles-ci pourraient permettre au service de s'informatiser et de se déplacer sur le terrain.

On a cherché à calculer le temps que prend la gestion des engrais à chacun des agents intéressés. Par exemple, le chef du Service des moyens de production et de commercialisation de la direction générale SOTOCO a révélé comment se répartissait son temps, ce qui a permis d'estimer l'activité "engrais" à environ 53 % de son temps de travail (voir annexe 2), soit un coût de 750.000 FCFA pour la SOTOCO, ou encore 24 FCFA par tonne d'engrais livrée par la SOTOCO. Il dispose du service d'un secrétaire à plein temps et de deux employés de la délégation SOTOCO à Lomé, pour la réception des engrais au port. Le coût de leur intervention est estimé à 20 FCFA/t. Les autres frais (déplacements, fournitures, etc) sont estimés à 60 FCFA/t.

Le calcul du coût total de la gestion des engrais au niveau national est basé sur ce type de démarche.

Ainsi, on s'est aperçu que si les chefs de secteur de la SOTOCO consacrent moins de 3 % de leur temps à la gestion des engrais, les magasiniers des DRDR eux y passent jusqu'à 75 % de leurs heures de travail.

L'explication est simple : d'un côté, les magasiniers des DRDR ne sont pratiquement engagés que pour ce travail temporaire (la saison "engrais" dure environ deux mois), alors que du côté de la SOTOCO, on occupe les agents à d'autres tâches en saison morte. Cette différence dans la gestion du personnel entre la SOTOCO et la DRDR se retrouve évidemment dans les chiffres : environ 276 FCFA pour l'intervention des magasiniers dans les secteurs de la SOTOCO, contre 2101 FCFA (8 fois plus) dans les secteurs de la DRDR...

Au coût des magasiniers, il faudrait ajouter celui des vulgarisateurs qui, bien souvent, passent une bonne partie de leur temps à chercher des solutions aux problèmes de distribution d'engrais. Nous avons estimé à environ 6 % de leur temps la contribution des structures de vulgarisation à la distribution, soit 33,5 millions de FCFA (voir le document de base du secteur des engrais au Togo pré-cité). La solution pour dégager la vulgarisation de ce travail est de stimuler la création de Groupements agricoles villageois (GAV) dynamiques et capables de prendre en main la gestion des intrants.

Equipés de petits magasins pour le stockage des intrants et bénéficiant de la possibilité d'achat à crédit des engrais, les GAV peuvent fonctionner comme de véritables distributeurs locaux achetant leurs intrants au prix de gros (60 FCFA/t) à la DRDR et aux projets et les revendant au prix de détail

(65 FCFA) aux membres du groupement, la marge commerciale permettant de couvrir les frais de fonctionnement.

On a été convaincu des avantages et de l'efficacité réelle de ce système en visitant deux de ces groupements dont l'un est créé à l'initiative de la GTZ dans la Région centrale (Koussountou) et l'autre dans la Région des Savanes (Gando-Namoni). C'est en favorisant la création et le suivi de groupements que l'agriculture vivrière togolaise pourra véritablement s'intensifier, car seuls ces groupements permettent simultanément à l'agriculteur d'acheter son engrais vivrier à crédit et de bénéficier du meilleur prix de vente pour ses céréales. En effet, au lieu de vendre sa production à des commerçants à vil prix au moment de la récolte, il les vend au groupement qui lui donne une avance correspondant au prix du moment. Le produit est stocké au village et vendu lorsque le prix est élevé. Le bénéfice de l'opération est partagé en trois parts : une pour le paysan, une pour rembourser l'emprunt et une pour constituer un fonds de roulement... Et ainsi naît et fonctionne un type d'entreprise sur laquelle on peut construire la privatisation de la distribution des intrants, afin de réduire les pertes d'engrais.

IV.2.6 Les pertes physiques

Au port de Lomé, en moyenne 2 % des engrais commandés par le SEMP s'engloutissent dans les pertes. En 1986, elles étaient de 1,4 %. En 1989, elles ont atteint 2,5 % en raison de la mauvaise qualité des sacs, de l'arrivée des engrais en période de pluies et des vols des sacs vides empêchant ainsi de remplacer les sacs déchirés. Les pertes en engrais importés par la SOTOCO sont moindres (1,1 % la campagne 1989/1990). Le coût moyen pondéré de ces pertes portuaires est évalué à 1.016 FCFA par tonne d'engrais.

Les pertes au magasin sont plus faibles que les pertes portuaires. En 1989, elles représentaient moins de 1 % des quantités importées, soit 222 FCFA/t pour tous les engrais confondus. Pour éviter les pertes au cours du transport, il faut obliger les transporteurs à les rembourser.

Autre type important de "perte" : la perte comptable ou administrative. Pour justifier simplement des tonnages manquants dans les stocks, il est courant que les magasiniers fassent figurer dans leurs registres des avaries fictives qui couvrent en fait des engrais qu'on a vendus frauduleusement. Cela est très facile, car personne ne vient jamais contrôler les avaries... Notons toutefois que la DGDR a exigé en 1989 que les produits avariés soient vendus et non donnés. Cela prouve une volonté de contrôle, mais il restera au magasinier la liberté de fixer lui-même le tonnage avarié... et son prix de vente. Même si une facture est établie, on ne sera jamais sûr de rien dans un système où le magasinier n'est pas personnellement responsable et intéressé à la rentabilité de la vente des engrais. Un distributeur privé n'admettra jamais de telles pratiques. En vue de prévenir ce genre de "perte", ne faudrait-il pas penser à un système de rémunération variable, où les performances de rentabilité seraient récompensées ?

Il faut que le SEMP puisse contrôler les déclarations des DRDR concernant les engrais classés par elles comme "avariés". Cette liberté laissée aux DRDR ne peuvent évidemment que prêter à des abus... Bref, il faut donner au SEMP les moyens d'assumer son rôle et d'équilibrer son bilan comptable.

Le non-entretien des magasins explique aussi en partie les pertes occasionnées. Ni les DRDR, ni la SOTOCO n'ont prévu de budget d'entretien des magasins. Les palettes dans certains magasins ne sont plus utilisables. Les engrais sont stockés à même le sol. Dans les villages où il n'y pas de

palettes et où le bois abonde, il faudrait disposer des troncs d'arbre sur lesquels ranger les sacs. Il faut sensibiliser les manutentionnaires aux effets néfastes du stockage des engrais contre le mur (source de prise en masse des engrais en sacs). Il est recommandé de prévoir un budget d'entretien des magasins. L'économie ainsi réalisée permettrait d'éviter la construction de nouveaux magasins qui, bien que financés par des projets, sont finalement une forme de crédit extérieur devant être remboursé d'une manière ou d'une autre.

IV.2.7 Les frais de transferts

Des transferts d'engrais se font entre les villages, les secteurs et même parfois entre les régions. Les transferts entre villages sont difficiles à chiffrer car les encadreurs considèrent ce genre d'opération comme des ventes ou des approvisionnements. Les transferts à l'intérieur des secteurs ou régions sont enregistrés sous la rubrique "mutations". Par contre, les "mutations" entre secteurs sont inscrites parfois dans la rubrique "approvisionnements". Cette situation rend difficile le suivi des mutations d'engrais. Néanmoins, elles existent et nous avons tenté de les chiffrer.

Au début de la campagne 1989/1990, la DRDR/Région maritime a demandé la mutation de l'engrais composé 20-10-10 du secteur SRCC Kloto aux secteurs DRDR de la même région en raison du retard accumulé dans la réception des engrais. La SRCC, elle-même, a fait muter 1.332 tonnes d'engrais entre les secteurs Amou, Wawa et Kloto. Le coût de ces mutations se chiffre à 4.047 FCFA/t. Le coût moyen pondéré des transferts pour tous les engrais confondus et pour tous les organismes est évalué à 1.746 FCFA/t et représente 6 % des coûts de distribution. Ces dépenses pourraient facilement être évitées en formant les gestionnaires des intrants à la planification des besoins en engrais et aux opérations de comptabilité.

En conclusion de ces différentes sections sur les coûts, nous allons calculer le prix de revient estimatif des engrais.

IV.2.8 L'estimation des prix de revient des quatre principaux types d'engrais distribués en 1989

Les tableaux ci-dessous résument les coûts moyens pondérés de distribution de l'urée, du NPK+S+B, du 15-15-15 et du 20-10-10.

Tableau 4.a Estimation des prix de revient[1] de l'urée et du NPK+S+B en 1989 (FCFA/t)

	UREE	12-22-12+5S+1B
ORGANISME	SEMP/DRDR/SRCC	SOTOCO
Prix CAF	67.560	78.818
Commissaire d'avaries	184	184
Réensachage	6	6
Taxe marchandise	130	130
Taxe Chambre de Comm.	300	300
Manutention terre	605	605
Droit de passage sur terre plein	1.000	1.000
Déchargement-Charg.	450	450
Stockage terre plein	1.151	250 [2]
Droit BMOP	28	19
Bâchage	48	28
Droits portuaires	3.712	2.782
Transitaire	2.639[3]	2.843
Chargement au port	200	- [4]
Pertes portuaires	1.853	929
Dt. et coûts port.	8.594	6.744
Déchargement	200	200
Coût transp. prim.	6.651	6.283
Coût au magasin de secteur	83.005	92.045
Chargement	200	200
Transport aux zones	966	966
Déchargement	200	200
Coût au magasin de zone	84.371	93.411
Coût de magasinage	5.551	10.881
A reporter	**89.922**	**104.292**

[1] *Non compris l'amortissement des magasins, car nous n'avons pas eu d'informations fiables sur la date de construction.*

[2] *Coût exceptionnellememt bas en raison de très bonnes conditions d'enlèvement.*

[3] *Estimation du coût d'intervention du SEMP au port*

[4] *Le chargement au port est assuré par le transitaire de la SOTOCO*

Report	89.922	104.292
Coût SEMP	139	
Coût Direction SOTOCO		104
Coût Chef Secteur	141	52
Coût Magasinier	2.101	276
Coût Encadreurs	718	450
Coût gestion stock	3.099	882
Avaries - pertes	734	176
Transferts	3.206	1.282
Prix de revient	**96.961**	**106.632**

Tableau 4.b Estimation des prix de revient1 du 15-15-15 et du 20-10-10 en 1989 (FCFA/t)

	15-15-15	20-10-10
ORGANISME	SEMP/DRDR/SRCC	SRCC
Prix CAF	54.000	70.020
Droits et coûts portuaires	8.594	8.594
Déchargement	200	200
Coût transp. prim.	9.757	4.253
Chargement	200	200
Transport aux zones	966	502
Déchargement	200	200
Coût au magasin de zone	73.917	83.969
Coût de magasinage	1.606	10.612
Coût SEMP	139	139
Coût Chef Secteur	141	103
Coût Magasinier	1.132	
Coût Encadreurs	497	2.367
Coût gestion stock	1.909	2.609
Avaries - pertes	230	538
Transferts	2.095	4.047
Prix de revient	**79.757**	**101.775**

Figure 2 : Structure des coûts de distribution des engrais en 1989

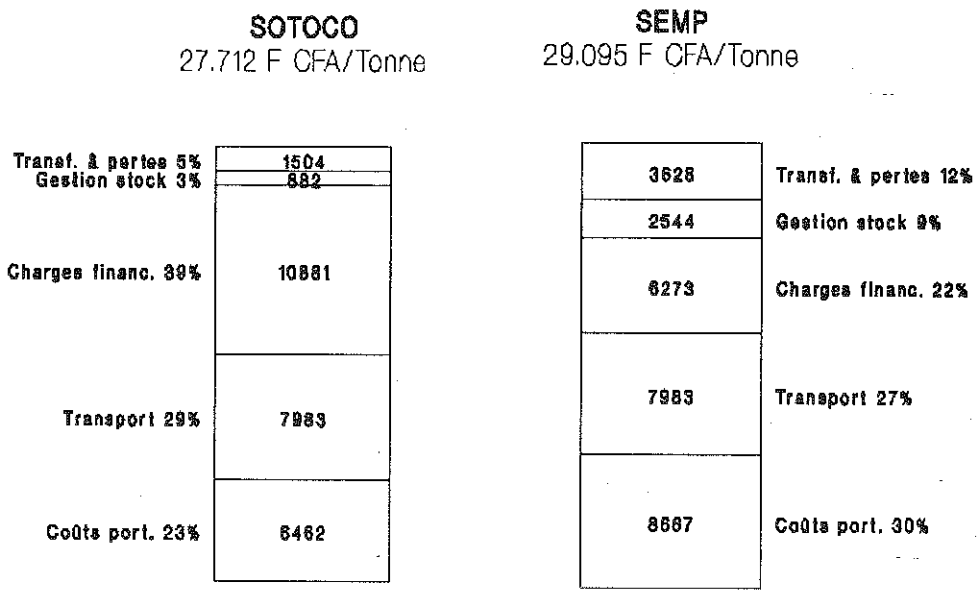

Source : IFDC-Afrique

IV.2.9 Les coûts de distribution régionale

Les tableaux ci-dessous comportent les coûts de distribution des engrais par région et en FCFA/t.

Tableau 5.a Les Coûts de distribution dans la Région Maritime

Droits et coûts portuaires	7259
Coût de transport primaire	3562
Déchargement	200
Chargement	200
Coût de transport aux zones	488
Déchargement	200
Coût de stockage	8802
C. Chargé d'eng. /chef secteur	106
Coût magasinier	1297
Coût encadreur	284
Coût gestion de stock	1687
Avaries et pertes	196
Transferts	121
Coût de distribution	**22715**

Tableau 5.b Les Coûts de distribution dans la Région des Plateaux

Droits et coûts portuaires	7527
Coût de transport primaire	3831
Déchargement	200
Chargement	200
Coût de transport aux zones	982
Déchargement	200
Coût de stockage	8566
C. Chargé d'eng. /chef secteur	45
Coût magasinier	106
Coût encadreur	673
Coût gestion de stock	824
Avaries et pertes	135
Transferts	259
Coût de distribution	**22724**

Tableau 5.c Les Coûts de distribution dans la Région Centrale

Droits et coûts portuaires	7544
Coût de transport primaire	9998
Déchargement	200
Chargement	200
Coût de transport aux zones	952
Déchargement	200
Coût de stockage	7100
Coût Chargé d'engr./chef secteur	94
Coût magasinier	743
Coût encadreur	616
Coût gestion de stock	1453
Avaries et pertes	86
Transferts	11
Coût de distribution	**27744**

Tableau 5.d Les Coûts de distribution dans la Région de la Kara

Droits et coûts portuaires	7237
Coût de transport primaire	9939
Déchargement	200
Chargement	200
Coût de transport aux zones	946
Déchargement	200
Coût de stockage	7646
Coût Chargé d'engr./chef secteur	167
Coût magasinier	116
Coût encadreur	581
Coût gestion de stock	864
Avaries et pertes	158
Transferts	13
Coût de distribution	**27403**

Tableau 5.e Les Coûts de distribution dans la Région des Savanes

Droits et coûts portuaires	8774
Coût de transport primaire	14381
Déchargement	250
Chargement	250
Coût de transport aux zones	1024
Déchargement	250
Coût de stockage	4042
Coût Chargé d'engr./chef secteur	247
Coût magasinier	68
Coût encadreur	293
Coût gestion de stock	608
Avaries et pertes	256
Transferts	0
Coût de distribution	**29835**

Plus on s'éloigne du port, plus le coût de transport s'élève. Cette corrélation justifie le niveau élevé du coût de distribution dans la Région des Savanes. L'autre élément de coût assez important est le coût de magasinage. Il est plus élevé dans les Régions Maritime et des Plateaux. Il est possible de réduire ces coûts, objet du chapitre suivant.

IV.2.10 L'estimation des économies possibles dans le système de distribution des engrais

Des économies sont possibles au niveau du SEMP (tableau 6.a) comme au niveau de la SOTOCO (tableau 6.b).

Tableau 6.a L'estimation des économies possibles dans ladistribution des engrais effectuée par le SEMP en 1989 en FCFA/t

	Coûts Moyens Pondérés	Economies possibles	Coûts après optimisation
Commissaire d'avaries	184		184
Réensachage	6		6
Taxe marchandise	130		130
Taxe Chambre de Comm.	300		300
Manutention terre	605		605
Droit de passage sur terre plein	1.000		1.000
Déchargement-Charg.	450		450
Stockage terre plein	1.151	901	250[1]
Droit BMOP	28	9	19
Bâchage	48	20	28
Droits portuaires	**3.712**	**930**	**2.782**
Intervention SEMP au Port	2.639		2.639
Chargement au port	200		200
Pertes portuaires	1.926	1.193	733
Droits et coûts au port	8.667	2.123	6.544
Coût transp. prim.	6.417	577	5.840
Manutentions	600		600
Transport aux zones	966		966
Coût au magasin de zone	**16.650**	**2.700**	**13.950**
Coûts de magasinage	6.273	3.114	3.159[2]
Coût SEMP	139		139
Coût Chef Secteur	141	141	
Coût Magasinier	973	697	276
Coût Encadreurs	1.291	1.291	
Coût gestion stock	**2.544**	**2.129**	**415**
Avaries - pertes	463	393	70
Transferts	3.165	3.155	10
Coût de distribution	**29.095**	**11.491**	**17.604**

[1] *Cas idéal d'enlèvement très rapide au port*
[2] *0,15 x (70.300 + 13.950) x 3/12 = 3.159*

Les postes de dépense SEMP où il y a les plus grandes chances d'économies sont les transferts, le magasinage et la gestion des stocks. Les moyens permettant de réaliser ces économies sont décrits dans les chapitres précédents.

Tableau 6.b L'estimation en FCFA/t des économies possibles dans la distribution des engrais effectuée par la SOTOCO.

	Coûts Moyens Pondérés	Economies possibles	Coûts après optimisation
Commissaire d'avaries	184		184
Reconditionnement	6		6
Taxe marchandise	130		130
Taxe Chambre de Comm.	300		300
Manutention terre	605		605
Droit de passage sur terre plein	1.000		1.000
Déchargement-Charg.	450		450
Stockage terre plein	250		250
Droit BMOP	19		19
Bâchage	28		28
Droits portuaires	**2.782**		**2.782**
Transitaire	2.843		2.843
Pertes portuaires	837	76	761
Droits et coûts portuaires	6.462	76	6.386
Coût transp. prim.	6.417	577	5.840
Manutentions	600		600
Transport aux zones	966		966
Coût de distrib. au magasin de zone	**14.445**	**653**	**13.792**
Coûts de magasinage	10.881	7.722	3.159[1]
Coût SOTOCO	104		104
Coût Chef Secteur	52	52	
Coût Magasinier	276	276	
Coût Encadreurs	450	450	
Coût gestion stock	**882**	**778**	**104**
Avaries - pertes	222	111	111
Transferts	1.282	1.272	10
Coût de distribution	**27.712**	**10.536**	**17.176**

[1] *0,15 x (70.300 + 17.047) x 3/12 = 3.159*

Le poste de dépense SOTOCO où on peut réaliser le maximum d'économie est le coût de stockage. Il est suivi par les frais de transferts. La formation des encadreurs et autres gestionnaires d'intrants permettra d'atteindre cet objectif.

Figure 3 : Coûts réels et économies possibles dans la distribution des engrais en 1989.

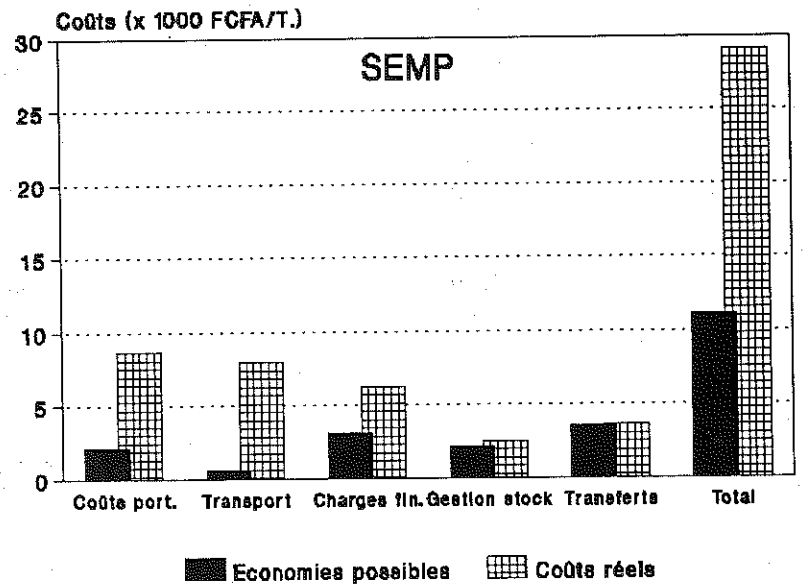

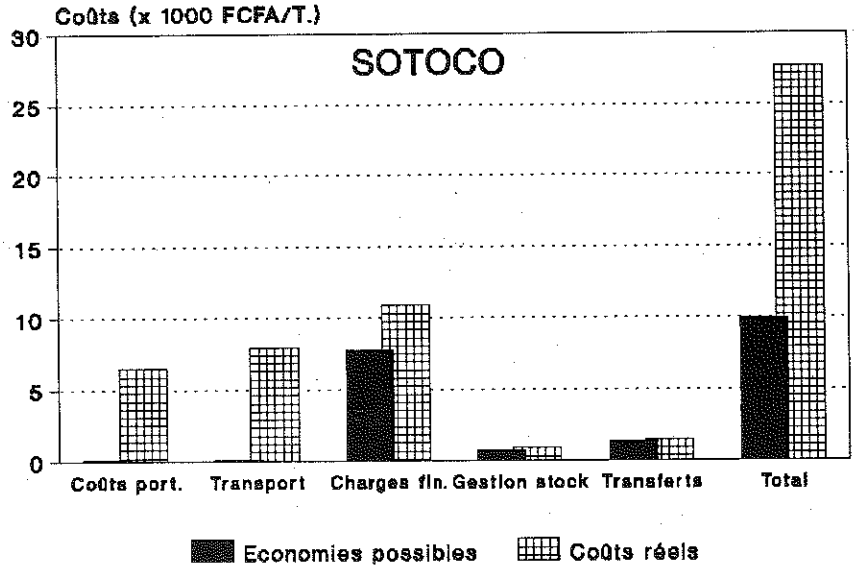

Source : IFDC-Afrique

V LES CONDITIONS DE VENTE DES ENGRAIS AUX AGRICULTEURS

Le gouvernement fixe les prix de vente de tous les types d'engrais. Depuis 1985, il distingue un prix de gros et un prix de détail. Mais aussi, le prix de l'engrais coton est distinct de celui de l'engrais vivrier sur lequel est institué une subvention[9]. Le principe de fixation des prix est basé sur la péréquation des prix de revient.

Tableau 7 L'évolution des prix de vente des engrais

	PRIX en FCFA/kg				
Période	engrais vivriers de gros	engrais vivriers détail	engrais coton de gros	engrais café de gros	cacao détail
1980/81	15	15	15	15	15
1981/82	35	35	35	35	35
1982/83	40	40	40	40	40
1983/84	50	50	50	50	50
1984/85	50	50	100	60	65
1985/86	60	65	100	60	65
1986/87	60	65	100	60	65
1987/88	60	65	100	60	65
1988/89	60	65	100	60	65
1989/90	60	65	100	60	65
1990/91	60	65	100	60	65

Source : SEMP, 1989

Le prix de vente des engrais a plus que doublé entre 1980 et 1981, puis il a augmenté de 14 % entre 1981 et 1982, de 25 % entre 1982 et 1983 et de 20 % entre 1984 et 1985 pour l'engrais vivrier et de 100 % pour l'engrais coton. Cette hausse s'explique par la diminution progressive de la subvention. Depuis 1985, les prix de vente des engrais sont restés constants.

L'engrais est vendu soit à crédit soit au comptant.

9 *Selon les sources officielles.*

V.1 Les possibilités d'achat à crédit

D'une manière générale l'engrais coton est vendu à crédit aux groupements producteurs de coton à 100 FCFA/kg. L'engrais café cacao l'était jusqu'à la campagne 1988/1989. L'achat individuel des engrais vivriers à crédit est exclu. Des paysans groupés peuvent acquérir des engrais vivriers à crédit mais à condition qu'ils fassent également des cultures de rente d'une certaine importance ou qu'ils soient encadrés par des projets ou des ONG. Ces cas ont pu être constatés dans la zone PDRN de la région des Plateaux, dans la sous-préfecture de l'AVE où CARE INTERNATIONAL intervient intensément, dans la zone d'encadrement GTZ dans la Région centrale, dans la zone du projet FED à Kara et enfin dans la DRDR des Savanes.

Le projet de Développement rural de la région de Notsé a lancé plusieurs types de crédits dont deux permettent l'achat des engrais vivriers à crédit : crédit de campagne et crédit interne. Le premier (institué au cours de la campagne 1986/1987) a permis l'octroi de crédit intrants vivriers aux membres des groupements agricoles en marchés autogérés. Au cours de la campagne 1986-1987, 71 % et 60% des cessions de NPK et d'urée ont été faites respectivement à crédit, tandis que celles des intrants coton l'ont été entièrement dans la zone PDRN (secteurs Moyen-Mono et Est-Mono). Le second type de crédit s'adresse aux membres des groupements agricoles encadrés par le projet. Il est octroyé par les groupements sur leurs fonds propres (ristournes). Au cours des campagnes 1985/1986 et 1986/1987, ce crédit avait été accordé en nature (engrais vivriers). A partir de la campagne 1987/1988, chaque membre peut obtenir, en outre, un prêt de 25.000 FCFA au maximum par hectare de coton cultivé au taux d'intérêt de 10 % l'an. Le remboursement se fait par prélèvement sur les revenus de la vente du coton. Pour éviter un détournement de ce crédit, un suivi strict est nécessaire.[10]

CARE International vend des engrais vivriers aux paysans de la zone de l'AVE, au sud du pays, à crédit au taux de 15 % l'an, sous un encadrement intensif et de haut niveau.[11] Le crédit dure 15 mois. Les paysans groupés arrivent à le rembourser sans peine parce qu'ils vendent leurs produits en période de hausse des prix, CARE ayant mis à leur disposition des moyens de stockage de leurs récoltes. Tous les paysans sous leur encadrement bénéficient de ce crédit.

La DRDR Centrale vend des engrais vivriers à crédit grâce au soutien financier et technique de la GTZ. Elle a institué un fonds de développement villageois sur lequel elle accorde des crédits de campagne pour l'achat des intrants vivriers aux groupements au taux d'intérêt de 8 % l'an pour une durée maximale de 9 mois. Le remboursement intervient au plus tard à la récolte du coton. En 1988, le montant du crédit a atteint 12 millions de FCFA.

La plupart des autres agriculteurs sont obligés de se procurer les engrais au comptant.

V.2 L'achat au comptant

L'engrais vivrier et l'engrais café cacao sont vendus au comptant. Depuis 1985/1986, ils sont vendus en gros à 60 FCFA/kg et à 65 FCFA/kg au détail.

---

10 PDRN "Evaluation des actions du projet", Rapport principal, janvier 1987 / 1989.

11 Un ingénieur adjoint d'agriculture suit environ 200 paysans.

Entre la période des récoltes et celle des semis (vente des engrais), il s'écoule environ 6 mois. La plupart des paysans qui achètent au comptant les engrais, le font grâce à l'épargne sur les revenus issus de la récolte de la campagne précédente. Cette épargne n'est pas réalisée au niveau bancaire mais en nature ou par thésaurisation. La CNCA qui était la banque agricole est en liquidation depuis avril 1989. L'accès des paysans au crédit est conditionné par leur appartenance à un groupement agricole.

C'est pour résoudre le problème de non disponibilité des engrais que le système de "bon à livrer" (les paysans paient les engrais à la vente de leurs récoltes mais la livraison n'intervient que 6 mois plus tard au moment des semis) a été mis au point et connaît déjà des débuts d'application dans les secteurs SOTOCO, PDRN, SRCC et dans la région des Savanes.

Pour stimuler ce système, on pourrait vendre au moment de la récolte l'engrais vivrier à un prix promotionnel.

Comme dit ci-dessus, les prix auxquels sont cédés les engrais sont inférieurs à leurs prix de revient grâce à la subvention.

V.3 La subvention

Par ordonnance du 12 avril 1973, l'Etat a institué une subvention aux engrais. Dès lors, et ce jusqu'en 1981, tous les types d'engrais ont été cédés aux paysans à un prix uniforme partout dans le pays, soit 15 FCFA/kg, ce qui a parfois entraîné des subventions de plus de 80 %.

D'après les informations reçues du SEMP, les subventions aux engrais ont évolué depuis 1973 (33,4 millions de FCFA) pour atteindre un sommet de 1.580 millions de FCFA en 1981. Puis elles ont commencé à décroître pour revenir à 536,9 millions de FCFA en 1984, année où les subventions sur l'engrais coton ont été pratiquement supprimées, mais celles sur l'engrais vivrier étaient maintenues à 395,1 millions de FCFA jusqu'en 1987 selon le même service.

Le tableau ci-dessous comporte la subvention par type d'engrais importé pour la campagne 1989/1990, selon les hypothèses de calcul des coûts dans ce chapitre.

Tableau 8 : Répartition des subventions par type d'engrais

Type d'engrais	Orgamisme	Quantité (tonnes)	Prix de vente (FCFA / t)	Prix de revient (FCFA / t)	Subvent. par tonne (FCFA / t)	Pourcentage	Subvent. totale (mill. de FCFA)	Coût total de (mill. de FCFA)
Urée	SEMP / DRDR / SRCC / A.O.[1]	2500	65000	96961	31961	33	79,90	242,40
	SOTOCO VIVRI.	1300	65000	95374	30374	32	39,49	123,99
	SOTOCO COTON	5500	100000	95374	-4626		-25,44	524,56
K_2SO_4	SOTOCO	700	100000	144312	44312	31	31,02	101,02
	SRCC / A.O.	800	65000	145695	80695	55	64,56	116,56
DAP	SRCC	200	65000	135876	70876	52	14,17	27,77
10-20-20	SEMP / DRDR / A.O.	100	65000	97936	32936	34	3,29	97,94
12-22-12+ 5+1	SOTOCO	16500	100000	106632	6632	6	109,43	1759,43
15-15-15	SEMP / DRDR / SRCC	3500	65000	79757	14757	18	51,65	279,15
	SOTOCO	3500	65000	74554	9554	13	33,44	260,94
20-10-10	SRCC	1500	65000	101775	36775	36	55,16	152,66
DOLOMIE	A.O.	320	65000	70705	5705	8	1,82	22,62
		36420					**458,49**	**3709,04**

1 A.O. = Autres Organismes

Source : IFDC- Afrique, 1990

Figure 4 : Structure du prix de revient et subvention par type d'engrais en 1989.

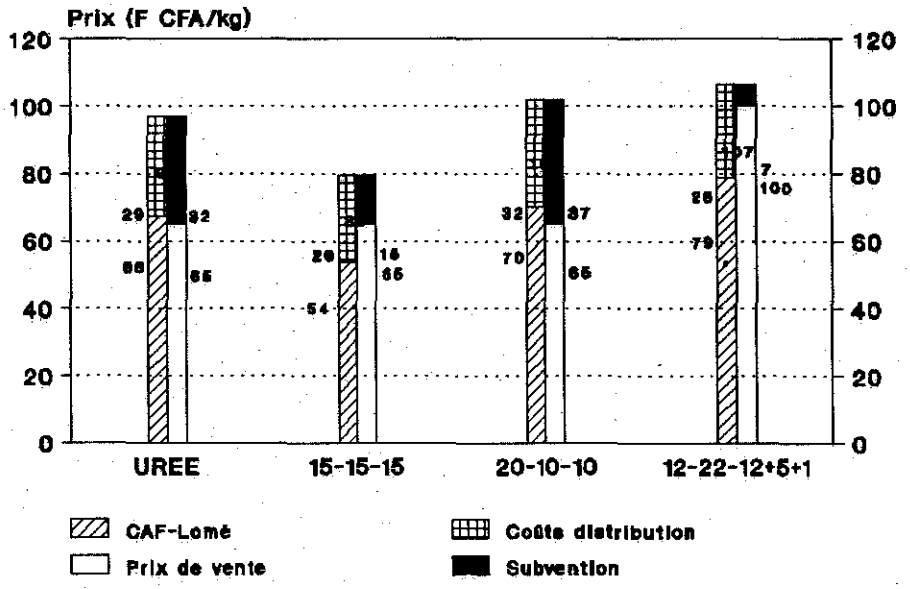

Source : IFDC-Afrique

Tableau 9: La répartition des subventions d'engrais par type de culture (campagne 1989 / 90)

Type d'engrais	Organismes	Prix de vente	Prix de Rev. Moyen Pondéré FCFA/t	Subvention	Pourcentage %
Engrais coton 12-22-12+5+1 Urée K_2SO_4	SOTOCO	100000	105066	5066	5
Engrais vivriers. 15-15-15 Urée 10-20-20	DRDR / SOTOCO / SRCC / A.O.	65000	84061	19061	23
Engrais café 20-10-10 Urée K_2O_4	SRCC	65000	103940	38940	37

Source : IFDC-Afrique, 1990

L'engrais importé par le Togo est subventionné. Le prix de revient moyen pondéré de l'engrais vivrier (y compris toutes les autres charges) au Togo, toutes destinations confondues est environ égale à 84.061 FCFA/t en 1989 mais le prix de vente est de 65.000 FCFA/t. Au magasin de zone, l'engrais vivrier revient à 71.616 FCFA/t. De même, le prix de revient moyen pondéré des engrais coton équivaut environ à 105.066 FCFA/t en 1989. Cet engrais livré au magasin coûte environ 91.799 FCFA/t en 1989.

En appliquant de manière optimale les recommandations contenues dans ce chapitre, les subventions pourraient être réduites de 393,48 millions de FCFA (soit 12.589 FCFA/t) dans l'hypothèse d'une constante des prix CAF des engrais et des prix de vente aux agriculteurs.

Enfin, il faut signaler que plusieurs sociétés privées étrangères, à capitaux mixtes ou étrangers, cultivant de façon intensive des produits d'exportation hautement rentables, bénéficient pour leurs achats d'engrais des mêmes prix subventionnés que les paysans qui ne pratiquent qu'une agriculture de subsistance. Il serait plus juste de vendre à ces sociétés privées les engrais aux prix coûtant.

Nous terminerons cette étude en posant un problème auquel les autorités devront prendre garde à l'avenir : le Togo est limitrophe du Ghana et du Burkina Faso qui ont enclenché le processus de privatisation du secteur des engrais, dont les prix vont par conséquent augmenter, et atteindre un niveau nettement supérieur à ceux pratiqués au Togo. La tentation sera donc grande pour les agriculteurs et marchands d'engrais ghanéens et burkinabè de s'approvisionner au Togo qui risque ainsi de voir une partie des subventions passer la frontière... Affaire à suivre !

Annexes

Annexe 1 Coûts des engrais par secteur (préfecture)

Organisme : DRDR			
Région : Maritime			
Préfecture : Golfe			
Secteur : Golfe		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais : Urée		Prix CAF Lomé	67560
		Droits portuaires + Manutention	8667
Début distribution : février	(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire	
Reliquat	12,250	Distance	
Approvisionnement	18,000	Coût de transport primaire	1700
Stock départ	30,250	Déchargement	200
Consommation 30 juin	12,500	Chargement	
Consommation cumul au 30 sept.	24,400	Coût de transport aux zones	
Stock au 30 septembre	5,850	Déchargement	
Stock transféré		Coût au magasin	78127
Avaries		Intérêts 15% (12,25 × 4/12 +12,15 × 7/12 + 5,85)	6594
Stock en 4 mois	12,250	Coût chef Division des Moyens de Production	
Stock en 7 mois	12,150	Coût chef Secteur 0,3% 125.000 × 12 × 0,003 /142	32
Stock en 12 mois	5,850	Coût magasinnier	
Tous engrais confondus	142,430	Coût Encadreurs	504
Stock au magasin central		Coût Gestion de stock	536
		Coût des Avaries - pertes	
		Coût des Transferts	
		Prix de revient	85257

Organisme :	DRDR			
Région :	Maritime			
Préfecture :	Lacs			
Secteur :	Lacs		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais :	Urée		Prix CAF Lomé	67560
			Droits portuaires + Manutention	11168
Début distribution : février		(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire	
Reliquat		26,250	Distance	
Approvisionnement mai		104,000	Coût de transport primaire	1700
Stock départ		130,250	Déchargement	200
Consommation 30 juin		68,450	Chargement	200
Consommation cumul au 30 sept.		82,600	Coût de transport aux zones	26 F/T × 20 KM 520
Stock au 30 septembre		47,650	Déchargement	200
Stock transféré			Coût au magasin	81548
Avaries			Intérêts 15%	6716
Stock en 2 mois		42,200	Coût chef Division des Moyens de Production	
Stock en 5 mois		40,400	Coût chef Secteur 0,3%	125.000 × 12 × 0,03 /419,6 107
Stock en 12 mois		47,650	Coût magasinnier 75%	38.000 × 12 × 0,75/300 1140
Tous engrais confondus		419,600	Coût Encadreurs 6,43%	2 × 31.000 × 12 × 0,0643/419,6 114
Stock au magasin central		300,000	Coût Gestion de stock	1361
			Coût des Avaries - pertes	
			Coût des Transferts	
			Prix de revient	89625

Organisme :	DRDR			
Région :	Maritime			
Préfecture :	Zio			
Secteur :	Zio sud		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais : Urée		Prix CAF Lomé		67560
		Droits portuaires + Manutention		11168
Début distribution : février	(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire		
Reliquat	14,900	Distance		
Approvisionnement mai	80,000	Coût de transport primaire		1700
Stock départ	94,900	Déchargement		200
Consommation 30 juin	16,150	Chargement		200
Consommation cumul au 30 sept.	20,650	Coût de transport aux zones	13 × 26	338
Stock au 30 septembre	74,250	Déchargement		200
Stock transféré		Coût au magasin		81366
Avaries		Intérêts 15%	(1,25 × 2/12 + 14,9 × 5/12+74,25) × 0,15 × 81366/94,9	10374
Stock en 2 mois	1,250	Coût chef Division des Moyens de Production		
Stock en 5 mois	14,900	Coût chef Secteur 2%	125.000 × 12 × 0,02/129,5	232
Stock en 12 mois	74,250	Coût magasinnier 90%	38.000 × 12 × 0,90/120	3420
Tous engrais confondus	129,500	Coût Encadreurs 4%	3 × 31,000 × 12 × 0,04/129,5	345
Stock au magasin central	120,000	Coût Gestion de stock		3997
		Coût des Avaries - pertes		
		Coût des Transferts		
		Prix de revient		97537

Organisme :	**DRDR**			
Région :	**Maritime**			
Préfecture :	**Vo**			
Secteur :	**Vo**		**Calculs**	**Coûts FCFA / t**
Type d'engrais : 15-15-15		**Prix CAF Lomé**		**54000**
		Droits portuaires + Manutention		**9921**
Début distribution : février	**(en Tonnes)**	**Prix unitaire de transport primaire**		
Reliquat	**15,150**	**Distance**		
Approvisionnement mai	**64,000**	**Coût de transport primaire**		**1700**
Stock départ	**79,150**	**Déchargement**		**200**
Consommation 30 juin	**72,150**	**Chargement**		**200**
Consommation cumul au 30 sept.	**74,650**	**Coût de transport aux zones**	**26 F/T × 12 KM**	**312**
Stock au 30 septembre	**51,450**	**Déchargement**		**200**
Stock transféré		**Coût au magasin**		**66533**
Avaries		**Intérêts 15%**		**8612**
Stock en 2 mois	**57,000**	**Coût chef Division des Moyens de Production**		
Stock en 5 mois	**17,650**	**Coût chef Secteur**		
Stock en 12 mois	**51,450**	**Coût magasinnier 75%**	**32.000 × 12 × 0,75/130,5**	**2207**
Tous engrais confondus	**335,150**	**Coût Encadreurs 6,43%**	**3× 31.000 × 12 × 0,0643/335,15**	**214**
Stock au magasin central	**227,150**	**Coût Gestion de stock**		**2421**
		Coût des Avaries - pertes		
		Coût des Transferts		
		Prix de revient		**77566**

Organisme :	DRDR			
Région :	Maritime			
Préfecture :	Yoto			
Secteur :	Yoto		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais :	NPK+S+B		Prix CAF Lomé	78818
			Droits portuaires + Manutention	12608
Début distribution : février		(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire	20
Reliquat		45,100	Distance	214 Port-Notsé-Tabligbo
Approvisionnement mai		870,900	Coût de transport primaire	4280
Stock départ		916,000	Déchargement	200
Consommation 30 juin			Chargement	200
Consommation cumul au 30 sept.		640,800	Coût de transport aux zones	28 F/T × 20 KM 560
Stock au 30 septembre		272,350	Déchargement	200
Stock transféré			Coût au magasin	96866
Avaries	2,850		Intérêts 15%	10249
Stock en 2 mois			Coût chef Division des Moyens de Production	
Stock en 7 mois		640,800	Coût chef Secteur 2,43%	125.000 × 12 × 0,0243 /1367 27
Stock en 12 mois		272,350	Coût magasinnier 75%	32.000 × 12 × 0,75/300 960
Tous engrais confondus		1367,150	Coût Encadreurs 6.43%	(37/2) × 31,000 × 12 × 0,0643/1367 324
Stock au magasin central		300,000	Coût Gestion de stock	1311
			Coût des Avaries - pertes	301
			Coût des Transferts	
			Prix de revient	108727

Organisme :	**DRDR**				
Région :	**Maritime**				
Direction :	**Lomé**				
			Calculs		**Coûts FCFA /t**
Type d'engrais : Urée		**Prix CAF Lomé**			**67560**
		Droits portuaires + Manutention			**11168**
Début distribution : février	**(en Tonnes)**	**Prix unitaire de transport primaire**			
Reliquat	**2,.050**	**Distance**			
Approvisionnement mai	**70,000**	**Coût de transport primaire**			**1700**
Stock départ	**72,050**	**Déchargement**			**200**
Consommation 30 juin	**14,000**	**Chargement**			
Consommation cumul au 30 sept.	**27,260**	**Coût de transport aux zones**			
Stock au 30 septembre	**44,790**	**Déchargement**			
Stock transféré		**Coût au magasin**			**80628**
Avaries		**Intérêts**	**15%**		**2195**
Stock en 2 mois	**11,950**	**Coût chef DMPC**	**75%**	**125.000 × 12 × 0,75 /1026**	
Stock en 5 mois	**15,310**				**1096**
Stock en 12 mois	**44,790**	**Coût magasinnier**	**75%**	**38.000 × 12 × 0,75/130,5**	**2621**
Tous engrais confondus	**130,500**	**Coût Encadreurs**			
Stock au magasin central		**Coût Gestion de stock**			**3717**
		Coût des Avaries - pertes			
		Coût des Transferts			
		Prix de revient			**86540**

Organisme :	PDRN (SOTOCO)			
Région :	Plateaux			
Préfecture :	Haho			
Secteur :	Moyen Mono		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais :	12-22-12+5+1,8		Prix CAF Lomé	78818
			Droits portuaires + Manutention	12608
Début distribution : février		(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire 20	
Reliquat			Distance 166	
Approvisionnement février		825,050	Coût de transport primaire	3320
Stock départ		825,050	Déchargement	200
Consommation 30 juin			Chargement	200
Consommation cumul au 30 sept.		818,700	Coût de transport aux zones	1120
Stock au 30 septembre		3,000	Déchargement	200
Stock transféré			Coût au magasin	96466
Avaries	3,350		Intérêts 15%	(818,7× 7/12 +3) × 0,15× 96466/825,05 = 8428
Stock en 2 mois			Coût chef Division des Moyens de Production	
Stock en 8 mois		818,700	Coût chef Secteur 4%	125.000 × 12 × 0,04 /1659 = 36
Stock en 12 mois		3,000	Coût magasinnier 10%	38.000 × 12 × 0,10/400 = 114
Tous engrais confondus		1658,950	Coût Encadreurs 6,43%	(35 × 31.000 × 12 × 0,0643/1659 = 505
Stock au magasin central		400,000	Coût Gestion de stock	655
			Coût des Avaries - pertes	96466 × 3,35/818,25 = 395
			Coût des Transferts	
			Prix de revient	105944

Organisme :	SRCC			
Région :	Plateaux			
Préfecture :	Kloto			
Secteur :	Kloto		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais : 20-10-10			Prix CAF Lomé	70020
			Droits portuaires + Manutention	11710
Début distribution : février	(en Tonnes)		Prix unitaire de transport primaire 23,6	
Reliquat	73,383		Distance 129 Port - Kpalime	
Approvisionnement mai	94,854		Coût de transport primaire	3044
Stock départ	168,237		Déchargement	200
Consommation 30 juin			Chargement	200
Consommation cumul au 30 sept.	123,360		Coût de transport aux zones 27,6F/T × 15 KM	414
Stock au 30 septembre	44,877		Déchargement	200
Stock transféré			Coût au magasin	85788
Avaries			Intérêts 15%	6408
Stock en 2 mois	49,977		Coût chef Division des Moyens de Production	
Stock en 5 mois	73,383		Coût chef Secteur 3,41% 125.000 × 12 × 0,0341 /412	124
Stock en 12 mois	44,877		Coût magasinnier	
Tous engrais confondus	412,919		Coût Encadreurs 5 1× 31.000 × 12× 0,0643/412,919	2954
Stock au magasin central	244,682		Coût Gestion de stock	3078
			Coût des Avaries - pertes	
			Coût des Transferts	
			Prix de revient	95274

Organisme :	SOTOCO			
Région :	Plateaux			
Préfecture :	Ogou			
Secteur :	Ogou		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais :	15-15-15		Prix CAF Lomé	54000
			Droits portuaires + Manutention	9921
Début distribution : février		(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire 20	
Reliquat		53,950	Distance 175	
Approvisionnement mai		176,700	Coût de transport primaire	3500
Stock départ		230,650	Déchargement	200
Consommation 30 juin		144,600	Chargement	200
Consommation cumul au 30 sept.		192,800	Coût de transport aux zones 28 F/T × 40 KM	1120
Stock au 30 septembre		175,850	Déchargement	200
Stock transféré			Coût au magasin	69141
Avaries			Intérêts 15%	9931
Stock en 2 mois		90,650	Coût chef Division des Moyens de Production	
Stock en 5 mois		71,750	Coût chef Secteur 2,41% 125.000 × 12 × 0,0241 /187	19
Stock en 12 mois		175,850	Coût magasinnier	
Tous engrais confondus		1877,190	Coût Encadreurs 6,43% (44/2) × 31.000×12 × 0,0643/1877	280
Stock au magasin central			Coût Gestion de stock	299
			Coût des Avaries - pertes	
			Coût des Transferts	
			Prix de revient	79371

Organisme :	DRDR			
Région :	Plateaux			
Préfecture :	Amou			
Secteur :	Amou		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais : 15-15-15		Prix CAF Lomé		54000
		Droits portuaires + Manutention		9921
Début distribution : février	(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire	22	
Reliquat	2,250	Distance	203 Port - Atakpame - Lome	
Approvisionnement mai	125,350	Coût de transport primaire		4466
Stock départ	127,600	Déchargement		200
Consommation 30 juin	93,270	Chargement		200
Consommation cumul au 30 sept.	93,270	Coût de transport aux zones	27,6 F/T× 30 KM	828
Stock au 30 septembre	24,330	Déchargement		200
Stock transféré		Coût au magasin		69815
Avaries		Intérêts	15%	3319
Stock en 2 mois		Coût chef Division des Moyens de Production		
Stock en 5 mois		Coût chef Secteur	2,43% 125.000 × 12 × 0,0243 /721	51
Stock en 12 mois		Coût magasinnier	75% 38.000 × 0,75× 12 /400	855
Tous engrais confondus	721,670	Coût Encadreurs	6,43% 12× 31.000 × 12 × 0,0643/721,67	398
Stock au magasin central	400,000	Coût Gestion de stock		1304
		Coût des Avaries - pertes		
		Coût des Transferts		
		Prix de revient		74438

Organisme :	SRCC			
Région :	Plateaux			
Préfecture :	Wawa			
Secteur :	Wawa		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais : 20-10-10		Prix CAF Lomé		70020
		Droits portuaires + Manutention		11710
Début distribution : février	(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire	23,6	
Reliquat	828,770	Distance	270 Port - Atakpame - Badou	
Approvisionnement mai	186,550	Coût de transport primaire		6372
Stock départ	1015,320	Déchargement		200
Consommation 30 juin	487,520	Chargement		200
Consommation cumul au 30 sept.	487,520	Coût de transport aux zones	30 F/T × 25KM	750
Stock au 30 septembre	712,750	Déchargement		200
Stock transféré	186,000	Coût au magasin		89452
Avaries	1,050	Intérêts 15%		10230
Stock en 2 mois		Coût chef Division des Moyens de Production		
Stock en 5 mois	487,520	Coût chef Secteur 2,43%	125.000 × 12 × 0,0243 /1837	20
Stock en 12 mois	712,750	Coût magasinnier		
Tous engrais confondus	1837,260	Coût Encadreurs 6,43%	40× 31.000 × 12 × 0,0643/1837	521
Stock au magasin central		Coût Gestion de stock		541
		Coût des Avaries - pertes 1,05	(1,05 × 89,452)/1015,32	92
		Coût des Transferts 186	167 × 23,6 × 186/105,32	722
		Prix de revient		101037

Organisme :	DRDR			
Région :	Plateaux			
Direction :	Atakpamé			
			Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais : 15-15-15		Prix CAF Lomé		54000
		Droits portuaires + Manutention		9921
Début distribution : février	(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire	22	
Reliquat	1,050	Distance	175 Port - Atakpame	
Approvisionnement mai	22,000	Coût de transport primaire		3850
Stock départ	23,050	Déchargement		200
Consommation 30 juin	7,350	Chargement		
Consommation cumul au 30 sept.	7,350	Coût de transport aux zones		
Stock au 30 septembre	15,700	Déchargement		
Stock transféré		Coût au magasin		67971
Avaries		Intérêts	15%	7603
Stock en 2 mois	6,300	Coût chef Division des Moyens de Production		
Stock en 5 mois	1,050	Coût chef Secteur	75% 125.000 × 12 × 0,75 /1676	671
Stock en 12 mois	15,700	Coût magasinnier	85% 38.000 × 12× 0,85 /180,68	2145
Tous engrais confondus	1676,450	Coût Encadreurs		
Stock au magasin central	180,680	Coût Gestion de stock		2816
		Coût des Avaries - pertes		
		Coût des Transferts		
		Prix de revient		78390

Organisme :	SOTOCO					
Région :	Centrale					
Préfecture :	Sotouboua					
Secteur :	Sotouboua		Calculs			Coûts FCFA / t
Type d'engrais : NPK+S+B			Prix CAF Lomé			78818
			Droits portuaires + Manutention			12608
Début distribution : Mars	(en Tonnes)		Prix unitaire de transport primaire	20		
Reliquat	111,823		Distance	550	Port - Kara Kara - Sotouboua	
Approvisionnement mai	480,350		Coût de transport primaire			11000
Stock départ	592,173		Déchargement			200
Consommation 30 juin			Chargement			200
Consommation cumul au 30 sept.	393,762		Coût de transport aux zones		30 F/T× 30 KM	900
Stock au 30 septembre	198,574		Déchargement			200
Stock transféré			Coût au magasin			103926
Avaries	0,840		Intérêts	15%		9547
Stock en 2 mois			Coût chef Division des Moyens de Production			
Stock en 5 mois	393,762		Coût chef Secteur	2,43%	125.000 × 12 × 0,0243 /985	37
Stock en 12 mois	198,574		Coût magasinnier	6,25%	38.000 ×12× 0,02625/40,8	698
Tous engrais confondus	985,105		Coût Encadreurs	6.43%	(40/2)× 31.000 × 12 × 0,0643/985,105	486
Stock au magasin central	40,800		Coût Gestion de stock			1221
			Coût des Avaries - pertes		103926× 0,84/592,173	147
			Coût des Transferts			
			Prix de revient			114841

Organisme :	DRDR			
Région :	Centrale			
Préfecture :	Tchaoudjo			
Secteur :	Tchaoudjo		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais : 15-15-15		Prix CAF Lomé		54000
		Droits portuaires + Manutention		9921
Début distribution : mars	(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire	22	
Reliquat		Distance		
Approvisionnement mai	129,000	Coût de transport primaire		7942
Stock départ	129,000	Déchargement		200
Consommation 30 juin		Chargement		200
Consommation cumul au 30 sept.	115,800	Coût de transport aux zones	29 F/T× 20 KM	580
Stock au 30 septembre	13,200	Déchargement		200
Stock transféré		Coût au magasin		73043
Avaries		Intérêts 15%		5219
Stock en 2 mois		Coût chef Division des Moyens de Production		
Stock en 5 mois	115,800	Coût chef Secteur 2,43%	125.000 × 12 × 0,0243 /321	113
Stock en 12 mois	13,200	Coût magasinnier		
Tous engrais confondus	321,610	Coût Encadreurs 6.43%	14× 31.000 × 12 × 0,0643/321,61	1041
Stock au magasin central		Coût Gestion de stock		1154
		Coût des Avaries - pertes		
		Coût des Transferts		
		Prix de revient		79416

Organisme :	SOTOCO			
Région :	Centrale			
Préfecture :	Nyile			
Secteur :	Tchamba		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais :	15-15-15		Prix CAF Lomé	54000
			Droits portuaires + Manutention	9921
Début distribution : mars		(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire 22	
Reliquat		1,100	Distance 413 Port - Tchamba	
Approvisionnement mai		237,300	Coût de transport primaire	9086
Stock départ		238,400	Déchargement	200
Consommation 30 juin			Chargement	200
Consommation cumul au 30 sept.		219,250	Coût de transport aux zones 30 F/T× 42 KM	1260
Stock au 30 septembre		19,150	Déchargement	200
Stock transféré			Coût au magasin	74867
Avaries			Intérêts 15%	3493
Stock en 3 mois		218,150	Coût chef Division des Moyens de Production	
Stock en 5 mois		1,100	Coût chef Secteur 31,84% 55.000 × 12 × 0,3184 /936	224
Stock en 12 mois		19,150	Coût magasinnier 50% 32.000 × 12 × 0,50/78,8	2437
Tous engrais confondus		321,610	Coût Encadreurs 6.43% (22/3) × 31.000 × 12 × 0,0643/936,12	187
Stock au magasin central		78,800	Coût Gestion de stock	2848
			Coût des Avaries - pertes	
			Coût des Transferts	44
			Prix de revient	81252

Organisme :	SOTOCO			
Région :	Kara			
Préfecture :	Bassar			
Secteur :	Bassar (en 3 agences)		Calculs	Coûts FCFA /t
Type d'engrais :	NPK+S+B		Prix CAF Lomé	78818
			Droits portuaires + Manutention	12608
Début distribution : mars		(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire	20
Reliquat		43,900	Distance	203 Port - Kara - Kouaka
Approvisionnement mai		1491,650	Coût de transport primaire	10180
Stock départ		1535,550	Déchargement	200
Consommation 30 juin			Chargement	200
Consommation cumul au 30 sept.		1197,390	Coût de transport aux zones	30 F/T× 30 KM 900
Stock au 30 septembre		338,160	Déchargement	200
Stock transféré			Coût au magasin	103106
Avaries			Intérêts 15%	(1197,39 × 5/12+338,16) × 0,15 ,× 97856/1535,55 8431
Stock en 2 mois			Coût chef Division des Moyens de Production	
Stock en 5 mois		1197,390	Coût chef Secteur 5%	3 × 125.000 × 12 × 0,05/3015 75
Stock en 12 mois		338,160	Coût magasinnier 10%	3 × 38.000 × 0,10/1447 95
Tous engrais confondus		3015,740	Coût Encadreurs 6.43%	0,0643/3015,74 492
Stock au magasin central		1447,000	Coût Gestion de stock	661
			Coût des Avaries - pertes	97856 × 0,81/1535,55 52
			Coût des Transferts	
			Prix de revient	113849

Organisme :	DRDR			
Région :	Kara			
Préfecture :	Assoli			
Secteur :	Assoli		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais : 15-15-15		Prix CAF Lomé		54000
		Droits portuaires + Manutention		9921
Début distribution : mars	(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire	22	
Reliquat		Distance	411 Port - Bafilo	
Approvisionnement mai	131,950	Coût de transport primaire		9042
Stock départ	131,950	Déchargement		200
Consommation 30 juin		Chargement		200
Consommation cumul au 30 sept.	126,000	Coût de transport aux zones	30 F/T× 12 KM	360
Stock au 30 septembre	4,900	Déchargement		200
Stock transféré		Coût au magasin		73923
Avaries		Intérêts 15%		4857
Stock en 2 mois		Coût chef Division des Moyens de Production		
Stock en 5 mois	126,000	Coût chef Secteur 31,84%	55.000 × 12 × 0,3184 /223,4	941
Stock en 12 mois	4,900	Coût magasinnier		
Tous engrais confondus	223,400	Coût Encadreurs 5%	4× 31.000 × 12 × 0,05/223,4	941
Stock au magasin central		Coût Gestion de stock		1274
		Coût des Avaries - pertes 1,05	1,05 × 73923/131,95	588
		Coût des Transferts		
		Prix de revient		80642

Organisme :	DRDR			
Région :	Kara			
Préfecture :	Binah			
Secteur :	Binah		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais : 15-15-15			Prix CAF Lomé	54000
			Droits portuaires + Manutention	9921
Début distribution : mars	(en Tonnes)		Prix unitaire de transport primaire 22	
Reliquat	0,050		Distance 480 Port - Pagouda	
Approvisionnement mai	130,000		Coût de transport primaire	10560
Stock départ	130,050		Déchargement	200
Consommation 30 juin			Chargement	200
Consommation cumul au 30 sept.	126,250		Coût de transport aux zones 30 F/T× 30 KM	900
Stock au 30 septembre	0,250		Déchargement	200
Stock transféré			Coût au magasin	75981
Avaries			Intérêts 15%	3040
Stock en 3 mois	130,000		Coût chef Division des Moyens de Production	
Stock en 5 mois	0,050		Coût chef Secteur 3,41% 125.000 × 12 × 0,0341/540	95
Stock en 12 mois	3,100		Coût magasinnier 50% 32.000 × 12 × 0,60/270	853
Tous engrais confondus	540,050		Coût Encadreurs 6.43% 27× 31.000 × 12 × 0,0643/540,05	1196
Stock au magasin central	270,000		Coût Gestion de stock	2144
			Coût des Avaries-pertes 0,25t 75981 × 0.25/130.05	146
			Coût des Transferts 15t Ag. Fed-Pagouda	271
			Prix de revient	81582

Organisme :	DRDR			
Région :	Kara			
Préfecture :	Kozah			
Secteur :	Kozah		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais : 15-15-15			Prix CAF Lomé	54000
			Droits portuaires + Manutention	9921
Début distribution : mars	(en Tonnes)		Prix unitaire de transport primaire 22	
Reliquat			Distance 435 Port - Kara	
Approvisionnement mai	151,800		Coût de transport primaire	9570
Stock départ	151,800		Déchargement	200
Consommation 30 juin			Chargement	200
Consommation cumul au 30 sept.	118,900		Coût de transport aux zones 26 F/T× 12 KM	312
Stock au 30 septembre	32,100		Déchargement	200
Stock transféré			Coût au magasin	74403
Avaries	0,800		Intérêts 15%	6002
Stock en 3 mois			Coût chef Division des Moyens de Production	1530
Stock en 5 mois	118,900		Coût chef Secteur	
Stock en 12 mois	32,100		Coût magasinnier	
Tous engrais confondus	32,100		Coût Encadreurs 6.43% 22× 31.000 × 12 × 0,0643/323,48	1627
Stock au magasin central			Coût Gestion de stock	3157
			Coût des Avaries-pertes 0,50t 74.403 × 0.05/104,95	35
			Coût des Transferts 15t Ag. Fed-Pagouda	271
			Prix de revient	83597

Organisme :	SOTOCO				
Région :	Kara				
Préfecture :	Kéran				
Secteur :	Kéran			Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais :	NPK+S+B		Prix CAF Lomé		78818
			Droits portuaires + Manutention		12608
Début distribution : mars		(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire	20	
Reliquat		44,350	Distance	485 Port - Kande	
Approvisionnement mars		482,250	Coût de transport primaire		9700
Stock départ		526,600	Déchargement		200
Consommation 30 juin			Chargement		200
Consommation cumul au 30 sept.		348,400	Coût de transport aux zones	30 F/T× 50 KM	1500
Stock au 30 septembre		175,850	Déchargement		200
Stock transféré			Coût au magasin		103226
Avaries		2,350	Intérêts	15%	9439
Stock en 2 mois			Coût chef Division des Moyens de Production		
Stock en 5 mois		348,400	Coût chef Secteur	2,41% 125.000 × 12 × 0,02431/1058	69
Stock en 12 mois		175,850	Coût magasinnier		
Tous engrais confondus		1058,000	Coût Encadreurs	6.43% (40/2)× 31.000 × 12 × 0,0643/1058	452
Stock au magasin central			Coût Gestion de stock		521
			Coût des Avaries - pertes		
			Coût des Transferts		461
			Prix de revient		113647

Organisme :	DRDR			
Région :	Kara			
Préfecture :	Doufelgou			
Secteur :	Doufelgou		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais :	Urée		Prix CAF Lomé	67560
			Droits portuaires + Manutention	12608
Début distribution : mars		(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire	22
Reliquat		6,575	Distance	455 Port - Niamtougou
Approvisionnement mai		68,400	Coût de transport primaire	10010
Stock départ		74,975	Déchargement	200
Consommation 30 juin			Chargement	200
Consommation cumul au 30 sept.		26,863	Coût de transport aux zones	30 F/T× 45 KM 1350
Stock au 30 septembre		43,112	Déchargement	200
Stock transféré			Coût au magasin	90688
Avaries		2,350	Intérêts 15%	9239
Stock en 3 mois		6,575	Coût chef Division des Moyens de Production	
Stock en 5 mois		20,288	Coût chef Secteur 2%	125.000 × 12 × 0,02/225,63 133
Stock en 12 mois		43,112	Coût magasinnier	
Tous engrais confondus		225,638	Coût Encadreurs 6.43%	23 × 31.000 × 12 × 0,0643/225,638 2438
Stock au magasin central		40,000	Coût Gestion de stock	2571
			Coût des Avaries - pertes	
			Coût des Transferts	
			Prix de revient	102499

Organisme :	DRDR				
Région :	Kara				
Direction :	Kara				
				Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais :	Urée		Prix CAF Lomé		67560
			Droits portuaires + Manutention		11168
Début distribution : mars		(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire	22	
Reliquat			Distance	435 Port - Kara	
Approvisionnement mai		35,000	Coût de transport primaire		9570
Stock départ		35,000	Déchargement		300
Consommation 30 juin			Chargement		
Consommation cumul au 30 sept.		32,000	Coût de transport aux zones		
Stock au 30 septembre		3,000	Déchargement		200
Stock transféré			Coût au magasin		88598
Avaries			Intérêts	15%	6202
Stock en 2 mois			Coût chef DMPC	75% 125.000 × 12 × 0,75/1766,828	637
Stock en 5 mois		32,000	Coût chef Secteur		
Stock en 12 mois		3,000	Coût magasinnier	75%	1440
Tous engrais confondus		1766,828	Coût Encadreurs		
Stock au magasin central		237,500	Coût Gestion de stock		2077
			Coût des Avaries - pertes		
			Coût des Transferts		
			Prix de revient		96877

Organisme :	DRDR			
Région :	Savanes			
Préfecture :	Oti			
Secteur :	Oti-Nord		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais : 15-15-15			Prix CAF Lomé	54000
			Droits portuaires + Manutention	9921
Début distribution : mars	(en Tonnes)		Prix unitaire de transport primaire 22	
Reliquat	3,050		Distance 638 Port - Mango	
Approvisionnement mai	101,900		Coût de transport primaire	14036
Stock départ	104,950		Déchargement	200
Consommation 30 juin			Chargement	200
Consommation cumul au 30 sept.	72,850		Coût de transport aux zones 30 F/T× 34 KM	1020
Stock au 30 septembre	32,100		Déchargement	200
Stock transféré			Coût au magasin	79577
Avaries	0,050		Intérêts 15%	7103
Stock en 5 mois	69,800		Coût chef DMPC 75% 55.000 × 12 × 0,75/638,5	775
Stock en 7 mois	3,050		Coût chef Secteur	
Stock en 12 mois	32,100		Coût magasinnier	
Tous engrais confondus	638,500		Coût Encadreurs 6.43% 22 × 31.000 × 12 × 0,0643/638,5	824
Stock au magasin central			Coût Gestion de stock	1599
			Coût des Avaries-pertes 0,7T 79.577 × 0,7/ 04,957	531
			Coût des Transferts	461
			Prix de revient	88810

Organisme : DRDR
Région : Savanes
Préfecture : Dapaong

			Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais : 15-15-15		Prix CAF Lomé		54000
		Droits portuaires + Manutention		9921
Début distribution : mars	(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire	22	
Reliquat		Distance	710 Port - Dapaong	
Approvisionnement mai	191,400	Coût de transport primaire		15620
Stock départ	191,400	Déchargement		200
Consommation 30 juin		Chargement		
Consommation cumul au 30 sept.	106,200	Coût de transport aux zones		
Stock au 30 septembre	84,500	Déchargement		
Stock transféré		Coût au magasin		79741
Avaries	0,700	Intérêts 15%	125.000 × 12 × 0,75/1606	700
Stock en 5 mois	106,200	Coût chef DMPC 75%	125.000 × 12 × 0,7/1606,1	654
Stock en 7 mois		Coût chef Secteur		
Stock en 12 mois	84,500	Coût magasinnier		
Tous engrais confondus	1606,110	Coût Encadreurs 6.43%	38.000 × 0,75 ×12 ×/654,8	522
Stock au magasin central	654,800	Coût Gestion de stock		1599
		Coût des Avaries-pertes 0,7T	79.741× 0,7/ 106,27	526
		Coût des Transferts		
		Prix de revient		82143

Organisme :	DRDR			
Région :	Savanes			
Préfecture :	Tône			
Secteur :	Tône		Calculs	Coûts FCFA / t
Type d'engrais :	15-15-15		Prix CAF Lomé	54000
			Droits portuaires + Manutention	9921
Début distribution : mars		(en Tonnes)	Prix unitaire de transport primaire 20	
Reliquat		57,800	Distance 638 Port - Mango	
Approvisionnement mai		1116,000	Coût de transport primaire	14200
Stock départ		1173,800	Déchargement	300
Consommation 30 juin			Chargement	300
Consommation cumul au 30 sept.		1001,400	Coût de transport aux zones 30 F/T× 40 KM	1200
Stock au 30 septembre		168,900	Déchargement	300
Stock transféré			Coût au magasin	80221
Avaries		3,500	Intérêts 15%	4397
Stock en 3 mois		943,600	Coût chef DMPC	
Stock en 5 mois		57,800	Coût chef Secteur 2% 125.000 × 12 × 0,02/2850	10
Stock en 12 mois		943,600	Coût magasinnier	
Tous engrais confondus		2850,000	Coût Encadreurs 6.43% (70/2) × 31.000 × 12 × 0,0643/2850	294
Stock au magasin central			Coût Gestion de stock	304
			Coût des Avaries-pertes 3,5 7	294
			Coût des Transferts	
			Prix de revient	85153

ANNEXE 2 : Répartition des tâches du Chef du Service des Moyens de Production et de Commercialisation des Engrais.

ACTIVITES	Nombre de jours
– Expression des besoins des directions régionales	5
– Situations des reliquats, besoins et commandes	5
– Tournées pour contrôle des reliquats dans les régions	24
– Rapport de situation	1
– Formation des agents d'encadrement	24
– Réception des offres des fournisseurs + élaboration tableau de situation	1
– Contacts avec les magasiniers des usines	2
– Contacts avec les transporteurs privés ou de la SOTOCO pour indication des quantités à mettre en place et les magasins indiqués	3
– Tournées pour vérification des arrivées dans les magasins de zone par sondage	10
– Vérifications des documents de gestion dans les régions	5
– Contrôle de tenue des documents - Gestion stock physique Gestion financière (Bons à Livrer, Bons à Retirer, Ventes au comptant, Ventes à crédit)	24
– Rapports de consommation en juin et septembre par région	14
– Rapport général	15
	total 133

133 jours rapportés aux 251 jours de travail effectif dans l'année (exclus les jours fériés et les week-ends) donne 53% .

BIBLIOGRAPHIE

FAO, "Manual on fertilizer distribution", 1985

IFDC Afrique "Approvisionnement, Commercialisation et Demande des Engrais en République du Togo", 1990

IFDC Afrique "Approvisionnement, Commercialisation et Demande des Engrais en République Populaire du Bénin", 1988

"*Rapport technique No AG:TCT/TOG/2306*"L'emploi des engrais au Togo", **FAO**, 1985

Rapport du PROGRAMME DE COOPERATION FAO/BANQUE MONDIALE, CENTRE D'INVESTISSEMENT :"Projet de soutien aux services agricoles", Rapport intérimaire de préparation, septembre 1987

SANDER "Procédures et modalités de mise en place des intrants et des fonds de contrepartie", Rapport provisoire de septembre 1989

Rapport Principal d'EVALUATION DES ACTIONS DU PROJET, **PDRN**, janvier 1989